



REPUBLIQUE DU BENIN

\*==\*==\*==\*==\*

UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI

\*==\*==\*(UAC)=\*==\*==\*



ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE

Espaces, Cultures et Développement

\*==\*== (E.D.P - E.C.D)\*==\*==\*

FORMATION DOCTORALE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE  
L'EDUCATION

\*==\*==\*==\*==\*==\*

**DOMAINE : SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

**MENTION : SCIENCES DE L'EDUCATION**

**SPECIALITE : ANALYSE ET EVALUATION DES SYSTEMES EDUCATIFS**

*Sujet*

**POLITIQUE ET PRATIQUE D'ORIENTATION DANS CINQ COLLEGES DE LA  
COMMUNE D'ADJARRA : CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE  
EDUCATION DE QUALITE FONDEE SUR L'ORIENTATION SCOLAIRE**

**Présenté par :**

**Justin S. GOUDJETANDJI**

**Sous la direction de :**

**Dr HOUSSOU Patrick**  
Maître de Conférences des Universités (CAMES)

**Président du Jury : Dr Cyriaque C. AHODEKON**

**Rapporteur : Dr Patrick HOUSSOU**

**Examinatrice : Dr Florentine HOUEDENOU**

**Soutenu le 27 Novembre 2017**

**Mention : Très Bien**

*Année académique 2015 – 2017*

## DEDICACE

A notre épouse et à nos enfants, pour tous les sacrifices consentis. Que ce travail soit un exemple de détermination et de volonté de réussir.

## REMERCIEMENTS

- ☞ Notre gratitude va à DIEU de qui vient tout.
- ☞ Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à Monsieur Patrick HOUESSOU, Maître de Conférences des Universités (CAMES), directeur de cette recherche. La richesse de son accompagnement, son regard critique sans cesse renouvelé, sa rigueur bienveillante et sa passion pour l'orientation ont marqué notre parcours d'apprenti chercheur. Nous espérons que ce travail de recherche lui témoignera toute la portée de ses enseignements.
- ☞ Nos remerciements vont également à Monsieur Gabriel BOKO, Professeur Titulaire des Sciences psychopédagogiques et Directeur de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de l'UAC pour l'appui, les conseils et la mise en chantier de ce travail.
- ☞ Nous rendons hommage à tous les professeurs de la formation doctorale de Psychologie et des Sciences de l'Education pour le savoir ; le savoir -faire ; le savoir-être qu'ils nous ont transmis pendant la durée de notre formation.
- ☞ Nous témoignons notre gratitude à tous les parents d'élèves, les apprenants et à tous les enseignants des CEG de la commune d'Adjara pour leur disponibilité.
- ☞ Nous exprimons notre reconnaissance à Monsieur Valentin GANDONOU, notre directeur de stage pour l'accueil et les échanges fructueux.
- ☞ Merci à mes amis et collègues auditeurs. Vos encouragements m'ont donné le courage de mener ce travail avec enthousiasme. Particulièrement à Marcel KOUMBO, Florent HOUNNONKPE, Maurice ADJAHOU, Léonie GODONOU, Frédéric KOUDEKOUTO, Adolphe ZOUNNON, Frédéric DANDEVEHOUN, Dieu-Donné TINDEDJROHOUN, Wilfried AKODJEVO, Gerard LOVENOU. Merci à vous tous pour votre soutien.
- ☞ Nos sincères remerciements vont à l'endroit de Louis Z. GOUDJETANDJI, frère et tuteur et son épouse Françoise A. KINKINGNIHOUN pour leurs soutiens sans limite en dépit de leurs modestes ressources.
- ☞ A tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce travail, nous leur exprimons notre sincère et profonde gratitude.

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

**ACN** : Actes de la Conférence Nationale

**ADVP** : Aide au Développement Vocationnel et Personnel

**APC** : Approches Par Compétences

**AEGE** : Actes des Etats Généraux sur l'Education

**APE** : Association des Parents d'Elèves

**AOF** : Afrique Occidentale Française

**BAC** : Baccalauréat

**BAPES** : Brevet d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Secondaire

**BAP-EPS** : Brevet d'Aptitude Pédagogique à l'Education Physique et Sportive,

**BAPET** : Brevet d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Technique,

**BEPC** : Brevet d'Etude du Premier Cycle

**BM** : Banque Mondiale

**BN** : Bibliothèque Nationale

**CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle

**CAPEPS** : Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Education Physique et Sportive

**CAPES** : Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Secondaire

**CAPET** : Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Technique,

**CEAP** : Certificat Elémentaire d'Aptitude Professionnelle

**CEP** : Certificat d'Études Primaires

**CEG** : Collège d'Enseignement Général

**CEREQ** : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

**CFPEEN** : Centre de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale

**CI** : Cours d'Initiation

**CM2** : Cours Moyen 2

**COA** : Conseil d'Orientation des Apprenants

**CONAFIL** : Commission Nationale des Finances Locales

**CPEPIP** : Centre Populaire d'Education de Perfectionnement et d'Initiation à la Production

**CQM** : Certificat de Qualification aux Métiers

**CQP** : Certificat de Qualification Professionnelle

**CSPOS** : Comité Sous-sectoriel de Pilotage de l'Orientation Scolaire

**CTNO** : Comité Technique National de l'Orientation

**DEC** : Direction des Examens et Concours

**DPS** : Direction de Prospection et de la Scolarisation

**EFPEEN** : Ecole de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale

**EGE** : Etats Généraux de l'Education

**EPT** : Education Pour Tous

**ENI** : Ecole Normale des Instituteurs

**ENS** : Ecole Normale Supérieure

**ENSET** : Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique

**ETFP** : Enseignement Technique et Formation Professionnelle

**FLASH** : Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines

**FMI** : Fonds Monétaire International

**IEC** : Information Education Communication

**INJEPS** : Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport

**INSAE** : Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique

**MCAAT** : Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme

**MC** : Moderne Court

**MEMB** : Ministère des Enseignements Maternel et de Base

**MEN** : Ministère de l'Education Nationale

**MEMP** : Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

**MESFTP** : Ministère de l'Enseignement Secondaire de Formation Technique et Professionnelle

**MESRS** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**ML** : Moderne Long

**NPE** : Nouveaux Programmes d'Etude

**NVGA** : National Vocational Guidance Association

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONISEP** : Office Nationale d'Information Sur les Enseignements et les Professions

**PP** : Professeur Principal

**TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication

**TTISSA** : Initiative pour la Formation des Enseignants en Afrique Subsaharienne

**UAC** : Université d'Abomey-Calavi

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

,

## LISTES DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Répartition des apprenants selon l'approche de définition.....	42
Tableau n°2 : Importance de l'orientation .....	43
Tableau n° 3 : Répartition des décisions de choix de série .....	43
Tableau n°4 : Répartition selon les structures d'orientation .....	44
Tableau n° 5 : Répartition selon les sources d'information .....	45
Tableau n° 6 : Répartition des apprenants ayant changé de séries .....	46
Tableau n° 7 : Répartition des parents selon leur définition de l'orientation.....	47
Tableau n°8 : Appréciation des parents de la pratique.....	47
Tableau n° 9 : Répartition des choix de l'enseignement général.....	48
Tableau n° 10 : Rôles des parents dans la détermination des séries.....	48
Tableau n° 11 : Connaissance des séries .....	49
Tableau n° 12 : Origine d'information .....	49

## RESUME

Le système éducatif béninois est confronté à plusieurs défis, dont celui de l'orientation scolaire. A l'heure où les objectifs du système éducatif visent à améliorer la qualité de l'éducation. Ce mémoire essaie d'analyser l'impact de l'orientation scolaire sur la qualité de l'éducation. Nous avons utilisé différentes techniques à savoir : l'observation et le questionnaire d'enquête pour déceler les réalités de l'orientation scolaire dans 5 collèges d'Adjara. Les résultats de l'analyse des données collectées sur un échantillon de 350 apprenants, 150 parents d'élèves et 5 directeurs de collèges montrent que l'orientation dans les collèges est caractérisée par l'absence d'un cadre normatif et réglementaire. Les personnels d'orientation, quand ils existent, n'ont pas reçu une formation de conseiller en orientation. Les élèves font recours aux amis et aux aînés pour s'orienter. La question mérite ainsi d'être abordée avec objectivité dans les collèges. Les différents textes institutionnels relatifs au système éducatif révèlent une volonté politique d'assurer aux élèves une orientation scolaire, mais celle-ci est restée à l'étape de vœux pieux.

Mots clés : Orientation - Orientation scolaire - Orientation professionnelle - Vocation - Education de qualité

## SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	iii
LISTES DES TABLEAUX .....	vi
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE.....	5
I- Problématique et questions de recherche.....	5
II- Objectifs et hypothèses de recherche.....	7
III- Education béninoise et système d'orientation .....	8
CHAPITRE II : CADRE EMPIRIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE .....	19
I- Cadre empirique.....	19
II - De l'éducation de qualité à l'orientation scolaire .....	26
III - METHODOLOGIE DE RECHERCHE .....	37
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES .....	42
I- Présentation et analyse des données des apprenants.....	42
II- Présentation et analyse des données des parents des apprenants.....	46
III- Présentation et analyse des données des autorités .....	50
CHAPITRE IV : PERSPECTIVES POUR UNE APPROCHE EFFICIENTE DE L'ORIENTATION SCOLAIRE.....	53
I- Textes institutionnels sur l'orientation scolaire au Bénin.....	53
II- Rôles des acteurs du système éducatif en matière de l'orientation.....	58
III- Contextualisation de l'orientation scolaire pour une éducation de qualité .....	65
CONCLUSION .....	73
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	76
ANNEXES.....	ix

# INTRODUCTION

## INTRODUCTION

Dans la plupart des pays et particulièrement dans ceux de l'Afrique de l'Ouest, les systèmes éducatifs sont confrontés aujourd'hui plus qu'hier, à plusieurs défis qui découlent de la faible priorité accordée dans les faits aux systèmes éducatifs dans leur ensemble (Houessou, 2009). Le système éducatif béninois, comme celui d'autres pays en développement, est en crise. La plupart des systèmes éducatifs sont actuellement engagés dans une recherche de « qualité » et d'« efficacité » (Altinok et Bourdon, 2012). Les différentes réformes éducatives n'ont pas permis d'adapter l'école aux réalités économiques et sociales du pays. En effet, à l'heure où les objectifs du système éducatif béninois visent à accroître le nombre d'enfants scolarisés et à améliorer la qualité de l'éducation, il est de plus en plus avancé par de nombreux observateurs que le rendement scolaire est faible. Des voix s'élèvent régulièrement pour fustiger le fait et pour proposer des approches de solutions.

En mars 1990, à l'occasion de la première conférence mondiale sur l'éducation à Jomtien (Thaïlande), émerge la question de l'Education Pour Tous (EPT). Avec les Etats Généraux sur l'Education Nationale d'octobre 1990, le Bénin a manifesté son adhésion aux défis de Jomtien. L'Etat béninois a ainsi pris au plan politique, une série de mesures qui visent à favoriser l'accès et le maintien des enfants à l'école : gratuité de la scolarisation des apprenants au primaire depuis 1998, création au sein des ministères en charge de l'éducation des directions techniques chargées de la promotion et du suivi des programmes et des campagnes de mobilisation sociale autour des questions de l'éducation etc..

Ces efforts ajoutés aux différentes campagnes et les aides des partenaires ont amélioré sensiblement l'accès à l'éducation (Houessou, 2009). Toutefois, on continue de déplorer au Bénin la déperdition scolaire des apprenants, particulièrement dans l'enseignement secondaire général. Cette situation est due à l'échec qu'ils rencontrent dans les classes intermédiaires et surtout aux examens nationaux. Les problèmes de l'école béninoise sont surtout liés aux contraintes financières de l'État et au fonctionnement des différents organes chargés de donner vie au système. Les échecs des apprenants trouvent parfois son fondement dans l'absence d'une orientation scolaire appropriée.

L'orientation scolaire et professionnelle constitue, depuis plusieurs décennies, une thématique récurrente à laquelle tous les acteurs se réfèrent pour penser différentes problématiques, qu'il s'agisse des conditions assurant une éducation de qualité, la réussite scolaire, de la lutte contre les inégalités de carrière scolaire, de l'adaptation de la formation à l'emploi ou encore, plus récemment, de la capacité de chacun à s'orienter tout au long de la vie (Esquieu, 2008).

Au Bénin, le droit au conseil en orientation a été clairement libellé dans l'alinéa premier de l'article 55 de la loi N°2003-17 du 11 novembre 2003, portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin en ces termes : « *le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et sur les professions fait partie intégrante du droit à l'éducation* ». L'orientation scolaire et professionnelle est une question particulièrement importante aujourd'hui, en tant qu'elle détermine fortement les chances d'une insertion professionnelle réussie sur le marché du travail devenu de plus en plus difficile. Les familles l'ont d'ailleurs bien compris puisqu'elles s'intéressent, souvent avec inquiétude, à l'orientation de leurs enfants (Pugin, 2008). Les publications, les mémoires et les ressources ne manquent pas pour apporter des réponses, mais force est de constater qu'elles sont le plus souvent éparses et surtout, elles ont tendance à ne présenter qu'un volet spécifique de l'orientation (choix, aspirations, adéquation formation-emploi, etc.). Or l'orientation, comme processus mettant à l'épreuve un sujet et des contextes sociaux et institutionnels spécifiques, doit être pensée avant tout sous un angle plus global. L'orientation est partie prenante du développement cognitif, affectif et social de l'individu (Sagbo, 2009).

Au sein du système scolaire, l'orientation est également un objet de controverses. Des remarques ont été faites par la plupart des acteurs internationaux en charge de l'éducation. L'une des conditions à un choix d'option de formation ou à un choix de projet, demeure la connaissance des opportunités offertes. Pourtant, nombre de jeunes au Bénin ne sont pas suffisamment informés des opportunités de formations spécifiques auxquelles ils peuvent accéder après l'obtention du baccalauréat (Dakpo, et al. 2011). De nombreuses incohérences et inadéquations s'observent entre les filières de formations des étudiants et leurs séries d'études au cours secondaire. Une telle situation occasionne de nombreux échecs en fin d'années académiques et l'on est en droit de se demander comment l'orientation est organisée au Bénin. Il est pour le moins nécessaire de ne pas distinguer l'orientation des apprentissages et de l'inscrire dans un travail pédagogique.

Elle doit être élaborée avec méthode et conduite par des spécialistes avec un programme bien conçu. Longtemps, l'orientation a été pensée comme une pratique détachée des autres dimensions éducatives. Elle reste par trop pensée comme verdict ou moment de prise de décision, quand elle n'est pas réduite à ses finalités instrumentales ou utilitaristes. Tous s'accordent aujourd'hui sur la nécessité d'une réforme de fond afin de moderniser, d'optimiser et de rendre plus juste le système éducatif actuel.

Ainsi conçue et de façon générale, l'orientation est d'abord une tâche psychopédagogique, puis sociale. Elle est une tâche psychopédagogique parce qu'elle consiste à guider l'élève dans le choix des branches d'enseignement. Elle est également une tâche sociale parce qu'elle est destinée à guider les individus dans le choix de la profession de telle manière qu'ils soient capables de l'exercer et qu'ils s'en trouvent satisfaits ; en assurant aussi par la répartition de ces choix la satisfaction des besoins professionnels de la collectivité (Aska, 1996).

De nombreux travaux de recherche ont été réalisés sur les performances de l'enseignement général, les causes de l'échec scolaire et professionnel des jeunes ; recherchant les facteurs de blocage non encore étudiés dans l'enseignement général, nous avons pu identifier l'absence d'une politique efficace de l'orientation dans les collèges du Bénin. En effet, on a constaté que malgré la volonté politique manifestée par l'Etat béninois et la volonté des apprenants d'apprendre et de réussir dans les études, la question reste toujours posée. Les politiques d'orientation font aujourd'hui l'objet de nouvelles attentes en lien avec la qualité de l'éducation, les transformations de l'emploi et du travail. La complexification des parcours scolaires et professionnels et la multiplication des mobilités professionnelles interpellent l'action publique en matière d'orientation. C'est pourquoi nous avons décidé de réfléchir sur le sujet : **politique et pratique de l'orientation dans cinq collèges de la commune d'Adjarrá : contribution à la mise en œuvre d'une éducation de qualité fondée sur l'orientation scolaire.**

L'étude de ce sujet nous a permis de contribuer à la mise en œuvre d'une éducation de qualité fondée sur l'orientation scolaire à travers une politique efficace de l'orientation dans les collèges, afin d'éclairer les décideurs nationaux et tous les acteurs du système éducatif. Il s'agit plus spécifiquement de les doter d'outils intellectuels et pratiques en vue de penser l'information, le conseil et les choix de formation dans une société marquée par des incertitudes d'emplois, mais aussi par de fortes inégalités et

d'apporter notre modeste contribution à la chaîne des solutions préconisées pour juguler le problème de l'Education Pour Tous au Bénin. A côté de ce défi, il est important de rappeler que le concept d'Education Pour Tous (EPT) ne se limite pas seulement à la scolarisation de tous les enfants. Ce concept n'aurait pratiquement pas de sens si on ne lui associe pas la recherche de la qualité. C'est pourquoi ceux qui veulent être explicites disent bien « une éducation de qualité pour tous » (UNICEF, 2002).

Pour rendre compte de nos recherches, nous avons opté pour une structure quadripartite. Dans la première partie, nous nous sommes intéressé au cadre théorique de l'étude. Dans la deuxième partie, nous avons présenté la situation de l'orientation au Bénin et la méthodologie de recherche. Dans la troisième partie, nous avons focalisé notre attention sur la présentation et l'analyse des données recueillies sur le terrain. Des conclusions de cette troisième partie nous ont permis dans la quatrième partie de cibler les déterminants de la qualité de l'éducation dans l'enseignement secondaire général au Bénin.

**CHAPITRE I :**  
**CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE**

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

### I- Problématique et questions de recherche

Cette partie nous permettra de donner les diverses motivations de la recherche, les interrogations qu'elle a suscitées.

#### 1-1. Problématique

L'éducation est une nécessité en ce qu'elle permet le plein épanouissement de la personnalité humaine. Etant perçue comme une condition nécessaire et un facteur primaire de développement durable, elle doit être de qualité au moins au niveau élémentaire et fondamental dans la mesure où chaque individu y a droit.

Le problème récurrent des pays en voie de développement est la recherche des facteurs à même de permettre le développement social et économique des populations et un réel décollage économique des pays. L'éducation est perçue comme un facteur favorisant cet épanouissement. Aussi, la qualité de l'enseignement est placée au centre des débats sur l'éducation. Les causes souvent avancées sont d'ordre organisationnel, social, moral et politique et relèvent des différents acteurs. Mais les contraintes liées à la fragilité des économies nationale et internationale ne facilitent pas les choses (Houessou, 2009).

À l'instar des autres pays en voie de développement, le Bénin est à la recherche d'outils pouvant lui permettre d'améliorer le rendement de son système éducatif avec les moyens dont il dispose. Les problèmes que pose l'enseignement secondaire général au Bénin n'ont cessé, depuis un moment, d'être à l'ordre du jour. Beaucoup d'ouvrages, de mémoires, de thèses et d'articles leur ont été consacrés. Ces écrits sont rédigés par des chercheurs ou des étudiants (Alotcho, 2013 ; Atihla, 2013 ; Boukari, 2014 ; Gaoungba, 2009 ; Houedo, 2004 ; Sagbo, 2009 ; etc.) qui, pour la plupart, n'ont pas une expérience directe des réalités de nos collègues. Mais la question de l'orientation scolaire (et professionnelle) soulève depuis plusieurs années une attention et un intérêt particuliers, donnant lieu à une série d'avis et rapports successifs. Le choix d'un domaine d'apprentissage en vue d'un métier est un processus assez délicat en ce sens qu'il demande la prise en compte de plusieurs paramètres tels que : les motivations, les intérêts, les goûts, les aptitudes et la personnalité de l'apprenant (Debesse, 1979). Etant acteur du système éducatif béninois depuis plus d'une décennie et ayant capitalisé

certaines expériences, nous avons pris le temps d'observer la politique et de vivre les pratiques de l'orientation dans les collèges et lycées pour enfin conclure qu'elles sont sujettes à des imperfections et ne répondent nullement à une réglementation établie. Le diagnostic montre que l'orientation scolaire n'existe véritablement pas encore dans le système éducatif béninois. L'orientation des élèves au Bénin présente un caractère approximatif. Elle manque parfois de rigueur scientifique. Ainsi les choix de série ou de filière sont laissés au libre arbitre des usagers de l'école béninoise. Cette situation inhibe les efforts d'améliorer la qualité du système.

Ces choix s'opèrent en tenant compte de la capacité financière des parents, car les formations dans les lycées et les collèges d'enseignement technique et de la formation professionnelle coûtent cher. Cousin (1993, p 15) fait observer à ce propos que « *l'enseignement technique qui a connu un développement tardif a été le premier frappé par la crise des années 1980. Son coût de revient est plus élevé que celui de l'enseignement général* ». De même, selon l'arrêté n°148/MESTPRIJ/DC/SGM/IGPM/DET/DRFM/SA du 31/03/2016 qui fixe les droits d'écolage dans les établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle, le coût unitaire pour la formation technique équivaut en moyenne à neuf fois celui de l'enseignement général. Il arrive que les élèves de nos collèges soient orientés vers les séries, juste pour satisfaire les demandes égoïstes de certains parents ou simplement combler le déficit en effectif de certaines séries. Les conséquences fâcheuses de telles interventions orientantes sont les redoublements, les échecs répétés aux examens, l'engorgement de certaines séries aux dépens d'autres, les abandons, etc.

Dans la perspective de la réalisation d'une éducation de qualité pouvant aboutir à la réalisation personnelle, il faut envisager l'orientation de l'enfant dans un type d'étude. L'orientation doit permettre à l'individu de s'épanouir. Il faut engager l'élève dans la voie qui lui convient exclusivement : c'est le principe de l'orientation ; mais il faut en même temps sous peine de le mutiler, lui permettre de cultiver d'autres dons que ceux que requiert son orientation : c'est le principe des options (Sagbo, 2009). C'est pour aider tous les acteurs du système éducatif à appréhender la réalité de l'orientation et proposer des approches de solutions que nous voulons creuser davantage la question de la politique et de la pratique de l'orientation dans les collèges d'enseignement général de la commune d'Adjarrá. L'étude de ce sujet se propose à partir des travaux réalisés par d'éminents

théoriciens et praticiens de tracer quelques pistes à la mise en place d'une éducation de qualité fondée sur l'orientation scolaire. Cette nécessité a suscité en nous quelques d'interrogations.

## **1-2. Questions de recherche**

Pour conduire à bien cette recherche, la principale question qu'on s'est posée est de savoir : quelle est la place de l'orientation des apprenants dans le système éducatif du Bénin ?

Quelques questions spécifiques nous ont permis de mieux orienter nos investigations sur le terrain :

- 1- Quelles sont les instances chargées de l'orientation dans le système scolaire ?
- 2- Les acteurs du système ont-ils une bonne connaissance des différentes filières du système ?
- 3- Comment les apprenants se dirigent-ils vers les différentes filières de l'enseignement secondaire ?
- 4- Quelle est l'ampleur de la pratique de l'orientation sur la qualité de l'enseignement ?

## **II- Objectifs et hypothèses de recherche**

### **2-1. Objectifs de recherche**

L'étude vise à montrer la relation qui existe entre l'orientation scolaire et l'éducation de qualité au Bénin. En d'autres termes, il s'agit d'analyser l'impact de l'orientation scolaire au collège d'enseignement général sur la qualité de l'éducation au Bénin. Nous allons dans un premier temps déterminer les objectifs de l'éducation de qualité, ensuite en dégager l'effet de l'orientation scolaire sur la performance des apprenants.

Ainsi de façon spécifique, il s'agira pour nous :

- d'identifier les critères et filières d'orientation ;
- de distinguer les instances chargées de l'orientation dans les collèges
- d'indiquer le degré de connaissance de filières par les acteurs ;
- déterminer les niveaux où se font les orientations ;
- définir les différentes séries de l'enseignement secondaire général ;

- d'analyser les relations qui existeraient entre l'éducation de qualité et l'orientation scolaire ;
- de proposer une politique efficiente de l'éducation de qualité fondée sur l'orientation des apprenants.

Des différentes observations et objectifs, les hypothèses suivantes ont été formulées afin de bien conduire les investigations.

## **2-2. Hypothèses de recherche**

La réussite scolaire des élèves tient pour beaucoup à la qualité de l'enseignement (Houessou, 2009). Cette qualité elle-même est fortement dépendante de l'orientation scolaire.

A partir des considérations précédentes, les hypothèses suivantes sont formulées :

- la qualité de l'éducation dans l'enseignement secondaire général est favorablement influencée par l'orientation scolaire des apprenants ;
- les apprenants n'arrivent pas à évoluer correctement parce que les collèges ne disposent pas de dispositifs appropriés pour orienter les apprenants ;
- l'orientation des apprenants est confiée aux personnes peu qualifiées ce qui influence négativement les performances des apprenants ;
- les acteurs du système éducatif ont une faible connaissance des différentes séries ce qui rend difficile la pratique de l'orientation ;
- les apprenants changent de série en fin de cycle du fait de la mauvaise orientation.

La vérification de ces hypothèses passe par la présentation du système éducatif béninois.

## **III- Education béninoise et système d'orientation**

Les structures de gestion du système éducatif béninois ont varié au rythme des changements politiques du pays. L'environnement juridique du système éducatif béninois est défini par l'ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975, portant loi d'Orientation de l'Education Nationale et ses versions modifiées et le Décret N°93-111 du 13 mai 1993. Cette ordonnance a ensuite été successivement revue par les Décrets N°94-89 du 11 avril 1994 et N°97-271 du 9 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale. La présentation de l'éducation béninoise se fera à travers le cadre institutionnel de gestion du secteur de l'éducation et l'organisation par sous-secteur (INSAE, 2010).

### **3-1. Structure du système éducatif au Bénin**

Depuis 1975, l'administration du système éducatif béninois a connu plusieurs mutations dans sa dénomination, ses missions, ses attributions et ses structures. Elle est aujourd'hui assurée par quatre ministères :

- 1- le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) ;
- 2- le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP) ;
- 3- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- 4- le Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAAT) (UNESCO, pôle Dakar, 2014).

Le système éducatif béninois est organisé en quatre cycles principaux : l'enseignement maternel, primaire, secondaire (général et technique) et supérieur. La formation professionnelle par apprentissage, l'alphabétisation, l'éducation spécialisée et la formation des enseignants répondent, pour leur part, aux besoins spécifiques de certains groupes de la population béninoise.

Actuellement, le système éducatif béninois est donc organisé autour de ces ordres d'enseignement en trois (03) degrés que sont :

- 1- Le premier degré, comprenant : l'enseignement maternel et l'enseignement primaire.
- 2- Le second degré, comprenant : l'enseignement secondaire général, et l'enseignement technique et professionnel.
- 3- Le troisième degré comprenant : l'enseignement supérieur, et la recherche scientifique.

L'Enseignement primaire et le premier cycle de l'Enseignement secondaire constituent l'Education de base (UNESCO ,2013).

L'enseignement préscolaire a une durée de deux ans. Il est dispensé dans des écoles maternelles et accueille des enfants âgés entre 3 et 5 ans.

L'enseignement primaire est composé de six classes allant du CI au CM2, dont la fin est sanctionnée par l'obtention du Certificat d'Études Primaires (CEP). Les élèves de l'enseignement primaire sont théoriquement âgés de 6 à 11 ans.

L'enseignement secondaire général comprend deux cycles. Le premier, d'une durée de quatre ans (classes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>), est ouvert aux élèves ayant le CEP et

théoriquement âgés de 12 à 15 ans. Il est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Le second cycle a une durée de trois années (classes de la 2<sup>nd</sup>e à la terminale) et est fréquenté par des élèves âgés en théorie de 16 à 18 ans. Le Baccalauréat est le diplôme de fin d'études du second cycle du secondaire général (UNESCO, 2011).

L'enseignement technique se déroule également en deux cycles. Le premier a une durée de trois à quatre ans et est ouvert aux élèves ayant étudié jusqu'en 5<sup>ème</sup> de l'enseignement général. Le second dure également de trois à quatre ans suivant les filières. À la fin du premier cycle du secondaire technique, les élèves ayant réussi les examens reçoivent l'un des diplômes techniques de fin de cycle (Certificat d'Aptitude Professionnelle, Brevet d'Etudes d'Agriculture Tropicale ou Diplôme d'Infirmier Breveté). Les élèves du second cycle obtiennent un Diplôme de Technicien ou un Baccalauréat technique en fin d'études.

La durée des études poursuivies à l'enseignement supérieur varie de 2 à 7 ans, voire 11 ans pour les spécialités de médecine ou autres post-doctorats. L'enseignement supérieur comprend des formations générales et des formations professionnelles.

La formation professionnelle par apprentissage comprend la formation de type dual, au cours de laquelle l'apprenti travaille dans un atelier ou une entreprise avec un patron et reçoit parallèlement une formation dans un établissement public (Centre de formation professionnelle ou lycées et collèges d'enseignement technique) et celle des Centres de métiers qui forment les jeunes déscolarisés ou non scolarisés aux métiers d'artisan. Ces deux types d'apprentissage durent trois ans et sont destinés aux jeunes âgés d'au moins 14 ans sachant lire et écrire. À l'issue de l'apprentissage, l'apprenti reçoit, dans le premier cas, un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et dans le second, un Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) (UNESCO, 2011). Des centres d'alphabétisation sont disponibles au Bénin pour permettre aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés ainsi qu'aux adultes analphabètes d'acquérir les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul (INSAE, 2010).

### **3-1-1. Formation des enseignants**

Dans le rapport de l'UNESCO (mars, 2011), la formation des enseignants au Bénin se déroule dans des institutions spécialisées. Le système actuel de formation initiale des enseignants s'organise autour de 10 établissements publics de formation : l'ENI d'Allada pour les enseignants de la maternelle ; les ENI de Porto-Novo, d'Abomey, de Djougou, de Dogbo et de Kandi pour les enseignants du primaire, les ENS de Porto-Novo et de

Natitingou pour les enseignants du secondaire général, l'ENSET de Lokossa pour les enseignants de l'enseignement technique, et l'INJEPS de Porto-Novo pour les professeurs d'éducation physique et sportive. L'EFPEEN pour la formation du personnel d'encadrement, à savoir : les Conseillers Pédagogiques de la maternelle et du primaire ; les inspecteurs du primaire et du secondaire.

L'entrée à la formation des enseignants de la maternelle et du primaire se fait sur concours et dure deux ans. Elle est sanctionnée par le CEAP pour les titulaires du BEPC ou le CAP pour les titulaires du BAC. De même, l'entrée à la formation des enseignants du secondaire général et du secondaire technique est conditionnée par des critères académiques (le BAC au minimum) et par la réussite à un concours d'entrée organisée par la DEC. La durée de la formation est de 3 ans pour obtenir le BAPES, le BAPET ou le BAP-EPS, et de 5 ans pour obtenir le CAPES, le CAPET ou le CAP-EPS (UNESCO, pôle Dakar 2014). Notons qu'en dehors de ces établissements publics de formation des enseignants, quelques établissements privés ont commencé par voir le jour ces dernières années pour contribuer aux besoins importants de formation des enseignants (Rapport TTISSA, 2009). Un contrôle de l'État sera sans doute nécessaire pour encadrer leur développement et assurer la qualité de la formation dispensée dans ces écoles. Face à la pénurie des enseignants, l'enseignement secondaire utilise aussi des jeunes recrutés quelquefois sans diplôme ou avec un diplôme insuffisant. De nombreux enseignants vacataires et contractuels ont reçu des formations extrascolaires, ce sont des étudiants de sociologies, des sciences juridiques, des sciences économiques, des psychologues et d'autres sortis des écoles de formation professionnelle autre que celles de l'enseignement. Face à ce constat, nous pouvons affirmer « ... *L'école béninoise n'a pas toujours fabriqué que des HAZOUNME ou des BHELY-QUENUM ; elle a aussi rejeté dans la rue de nombreux enfants ainsi condamnés à l'ignorance et à l'analphabétisme* » (Boko, 2003, p 111).

### **3-1-2. Enseignement secondaire général**

En reconnaissant que chaque citoyen a droit à l'éducation, le souci d'équité devrait être présent dans l'ensemble des systèmes éducatifs. L'enseignement secondaire est reconnu comme étant un moment crucial dans la vie d'un individu puisque c'est à cette phase de sa vie qu'un jeune développe des habiletés et des aptitudes pour rendre sa vie d'adulte couronnée de succès (UNESCO, 2003).

C'est la raison pour laquelle l'enseignement secondaire se doit de jouer un rôle essentiel au regard de la construction des connaissances du jeune et du développement de son plein potentiel (plan décennal, 2013).

La durée totale des études au niveau de l'enseignement secondaire et général est de sept (7) ans répartis en deux cycles d'études. Le premier cycle couvre les quatre (4) premières années (classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) et le second cycle couvre les trois (3) années suivantes (classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale).

L'enseignement secondaire général accueille les élèves âgés de 12 à 18 ans, ayant achevé le cycle primaire. L'entrée en classe de 6<sup>ème</sup> est subordonnée à la réussite à un concours dont les résultats tiennent compte des notes obtenues par les candidats dans trois épreuves de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP). Ce diplôme a donc une double fonction : d'une part, celle de consacrer la fin des études primaires et, d'autre part, celle de concours d'entrée en 6<sup>ème</sup> pour les élèves âgés de 14 ans au plus pour les garçons et 15 ans pour les filles.

La fin des études du premier cycle est sanctionnée par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) qui, toutefois, ne conditionne pas à lui seul l'entrée en classe de 2<sup>nde</sup>. La fin des études du second cycle est sanctionnée par le Baccalauréat, diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire général est assuré dans les lycées et collèges et repose essentiellement sur l'acquisition des connaissances générales dans des matières fondamentales, telles que la littérature, les langues étrangères, les mathématiques, les sciences physiques, les sciences naturelles, etc.. Selon les statistiques de DESG (2016), cet ordre d'enseignement en 2016, comptait 858 établissements publics et plus de 458 lycées et collèges privés. La Direction de l'Enseignement Secondaire (DES) est chargée de la conception, du pilotage, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation de la politique éducative dans l'enseignement secondaire général. Les Directions Départementales des Enseignements Primaire et Secondaire sont responsables dans chaque département de la mise en œuvre de cette politique.

Au premier cycle du secondaire, largement reconnu comme le seuil minimal nécessaire au développement personnel et social, l'éducation de base se poursuit pour une consolidation des acquis du primaire. En fait, un des buts spécifiques de l'enseignement au premier cycle du secondaire est d'établir la base d'une éducation permanente et d'un développement humain que les pays peuvent enrichir systématiquement par de nouvelles possibilités d'éducation (UNESCO, 1997). De

surcroît, au point de vue cognitif, étant plus âgés, les jeunes sont capables de raisonnements abstraits et sont donc amenés à solliciter leur capacité de réflexion à travers des apprentissages plus complexes que ceux du primaire. En termes de disciplines enseignées, une priorité est accordée à l'enseignement des langues vivantes et étrangères, des mathématiques, des sciences, des sciences sociales, des sports et des disciplines artistiques. S'ajoute le développement des capacités d'observation, de raisonnement, de recherche, d'analyse et de synthèse, de jugement, d'aptitudes intra et inter personnelles ainsi que de communication. Enfin, ce cycle coïncide, avec la fin de la scolarité obligatoire.

Au deuxième cycle du secondaire, la consolidation de ces acquis se poursuit et les filières se diversifient. Certains élèves se préparent à la poursuite d'études supérieures alors que d'autres s'engagent dans une formation spécialisée, en prévision d'une insertion prochaine au marché du travail. L'enseignement secondaire a entre autres missions, celle d'amener l'élève à s'approprier des savoirs et à développer des compétences qui le rendent apte à apprendre toute sa vie. Il accompagne le jeune dans sa formation et dans le choix des différentes possibilités d'études et d'emplois afin de favoriser son insertion sociale et sa participation citoyenne. Tout en formant qualitativement les élèves, l'enseignement secondaire doit également les préparer à faire face à diverses situations de la vie tant sur le plan économique, social que culturel. Il les amène ainsi à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures. Il leur permet de s'adapter à l'environnement ainsi qu'aux besoins changeants de la société.

L'enseignement général est censé préparer les élèves pour l'enseignement supérieur. Pourtant, un petit groupe d'entre eux seulement y accède (Coulidiati-Kielem, 2008). De plus, l'absence d'infrastructures et le manque de politiques clairement définies et de dispositifs d'orientation des élèves font en sorte que ces derniers sont victimes de mauvaises orientations dans le cursus scolaire. Ils n'atteignent plus les objectifs préalablement fixés.

### **3-2. Orientation scolaire et professionnelle**

L'orientation au départ ne se distinguait pas nettement de l'éducation. Peu à peu, l'orientation s'est développée, organisée, elle a même acquis une certaine autonomie. Ainsi, l'orientation scolaire et professionnelle sera intégrée progressivement dans le système d'éducation avec pour objectif d'aider de manière raisonnée l'élève, puis

l'étudiant, à prendre les décisions les plus favorables à son adaptation scolaire et à la réussite de son intégration professionnelle (Pelletier et al, 1974).

### **3-2-1. En Afrique francophone**

L'histoire de l'orientation scolaire et professionnelle en Afrique francophone fait état de trois moments (Bomda, 2008a, 2013b ; Okéné, 2009 ; Tsala, 2007) :

- La phase de l'orientation professionnelle (1945-1958). Le colon utilise l'orientation pour identifier et affecter les compétences de manière à rentabiliser l'exploitation coloniale.
- L'ère de l'orientation scolaire et universitaire (1959-1995). Les États devenus indépendants utilisent l'orientation scolaire pour mener la propagande en faveur des métiers utiles à la mise en place des plans quinquennaux de développement.
- La période de l'orientation intégrale (depuis 1996). La crise économique des années 80 amène les institutions internationales de Bretton Woods, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), à obliger les Etats d'Afrique Subsaharienne à se défaire de leurs nombreuses responsabilités (Copans, 2001 ; Roubaud, 1994).

Grâce à la liberté d'expression, l'orientation cesse d'être prescriptive et devient davantage éducative car elle vise à aider l'individu à construire et prendre conscience de ses propres compétences pour s'orienter. L'expertise de l'UNESCO ouvre sur l'orientation intégrale, c'est-à-dire une orientation qui dépasse désormais les aspects uniquement scolaires, universitaires et professionnels pour se préoccuper de l'individu en tant que personne et membre d'une société et aux prises avec des problèmes personnels et relationnels qu'il doit pouvoir gérer pour vivre en harmonie avec lui-même et avec les autres (Okéné, 2013). De nombreux Etats africains vont adopter cette vision dès 1996 ; mais une évaluation aboutira, en 2004, à un fiasco (Kasséa, 2009 ; Piper & Kasséa, 2004). Néanmoins, la pratique a cours tant bien que mal.

On peut donc remarquer que le cheminement n'est pas forcément différent de ce qui a eu cours à travers le monde entier ; partant d'une vision d'un être humain à orienter dans le sens jugé indiqué, on en est arrivé à celle d'une personne capable d'autodétermination par voie éducative (Danvers, 1988; 2001; Guichard & Huteau, 2006).

Ces pays d'Afrique Noire francophone ont cependant connu des évolutions économiques différentes qui ont conduit à des répercussions variables sur la gestion de l'orientation scolaire. Après deux décennies de délaissement (1984-2005), l'UNESCO va appuyer en 2005 la Déclaration de Politique sous-régionale en faveur du Programme d'Orientation et de Conseil ratifiée par 28 Etats dont 10 francophones : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad (Kasséa, 2009 ; Piper & Kasséa, 2004).

### **3-2-2. Politique de l'orientation au Bénin**

À l'instar des autres pays africains, le Bénin a décidé de réformer son système scolaire et de l'adapter au processus d'émancipation et de développement du pays. Ainsi la question de l'orientation scolaire au Bénin doit être explorée sur une longue période depuis la colonisation française jusqu'à l'avènement du renouveau démocratique en passant par la période des indépendances sans oublier la grande époque de la révolution du 26 octobre 1972.

#### **3-2-2-1. Période coloniale**

Pendant cette période, Brévié, gouverneur général de l'AOF avait défini des finalités et les objectifs de la politique éducative en ces termes :

*« Le devoir colonial et les nécessités politiques et économiques imposent à notre œuvre d'éducation, une double tâche : il s'agit d'une part de former des cadres indigènes qui sont destinés à devenir nos auxiliaires dans tous les domaines, et d'assurer l'ascension d'une élite soigneusement choisie ; il s'agit, d'autre part, d'éduquer la masse pour la rapprocher de nous et transformer son genre de vie.... Au point de vue politique, il s'agit de faire connaître aux indigènes, nos efforts et nos intentions de les rattacher à leur place, à la vie française. Au point de vue économique enfin, il s'agit de préparer les producteurs et les consommateurs de demain.»* (Abdou et Moumouni, 1964 cité par Alotchoàà et Atiahla, 2013 p 19).

De 1860 à 1903, l'école au Bénin a été l'œuvre surtout des missionnaires catholiques et musulmans. Les enfants formés dans ce système étaient commis aux tâches de cuisiniers, de domestiques et de garçons de course.

La première charte de l'école est intervenue le 24 novembre 1903. Il y a eu la réglementation de l'enseignement colonial qui demandait la séparation de l'Etat de

l'Eglise. Dès lors, l'administration coloniale va prendre en main la laïcisation des écoles. Les élèves médiocres de l'enseignement primaire sont orientés vers le travail de la terre, tandis que les meilleurs sont conduits dans l'enseignement professionnel ou dans la poursuite de longues études. L'école commençait à former les élèves à diverses fonctions telles que moniteurs, contremaîtres ou agents d'agriculture ou d'interprètes. Pendant toute la période coloniale, tous les apprenants qui sortent de l'école étaient pourvus de compétence pour une fonction bien précise. Néanmoins, ce système fonctionnaliste n'orientait ni à aptitudes ni en tenant compte des aspirations (Boukari, 2014).

En 1918, des écoles supérieures étaient créées pour former des cadres pour suppléer à l'insuffisance numérique des européens. Des écoles furent ouvertes dans certains chefs-lieux de la fédération à Dakar pour la formation des instituteurs indigènes, des médecins, des pharmaciens, des sages-femmes, des vétérinaires et des techniciens de divers travaux publics.

La période coloniale a connu quatre réformes éducatives (Alotcho et Atiahla, 2013) :

- La réforme de l'arrêté du 24 novembre 1903, signée par le gouverneur général Roume,
- la réforme de l'arrêté du 16 novembre 1918, signée par le gouverneur général Angoulvent,
- la réforme de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1924, signée par le gouverneur général Carde,
- la réforme de l'arrêté du 15 septembre 1945, signée par le gouverneur Bonfils.

### **3-2-2-2. Période d'après d'indépendance**

Pendant cette période, l'orientation scolaire dans le système éducatif du Dahomey, Bénin d'aujourd'hui ne s'est pas pour autant améliorée. Les objectifs du système éducatif du pays étaient fortement influencés par les résolutions prises au cours de la conférence d'Addis-Abeba qui s'est tenue du 15 au 25 mai 1961 sous l'égide des Nations Unies à travers sa commission économique pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). Cette conférence : *« a pour but de donner aux Etats africains, l'occasion de définir leurs besoins prioritaires en matière d'éducation, du point de vue du développement économique et social de l'Afrique, et*

*d'établir un premier plan provisoire à court et long terme pour le développement de l'éducation à l'échelle continentale, en se fondant sur les priorités établies par eux pour l'expansion économique de la région* » (MEMB, 1983). L'Etat Dahoméen ne s'est presque pas préoccupé des finalités de l'école. Le pays va alors faire face à un autre système politique.

### **3-2-2-3. Période révolutionnaire**

Elle part de 1972 et finit en 1990 avec la conférence des Forces Vives de la Nation, c'est l'avènement de la révolution marxiste-léniniste. Il est mis sur pied une réforme dont la preuve matérielle est l'Ecole Nouvelle. Ainsi, l'article 3 de la loi d'orientation de l'Ecole Nouvelle dispose que *« l'Ecole Nouvelle est démocratique et populaire, obligatoire et gratuite, publique et laïque. Aucune limite n'est pour la scolarité obligatoire, l'élève ne sort de l'école qu'avec un métier »*.

Cette disposition sera renforcée par l'ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975 qui en son article 16 parle de l'orientation en ces termes : *« il sera assuré une orientation progressive au moyen des tests adéquats, par un conseil d'orientation. Le passage à un niveau d'enseignement sera décidé sur avis du conseil d'orientation et sur la base des besoins de l'Etat. Il sera aussi tenu compte des résultats du contrôle continu, des tests d'orientation, des vœux exprimés par l'élève ou par l'étudiant »*.

L'initiation à la production, la pratique de fiche individuelle qui suit l'élève dans toute sa scolarité, ainsi que l'expertise des ateliers ont été très utiles pour détecter des talents sur les plans musical, artistique, culturel et technique (Alotcho et Atiahla, 2013).

L'Ecole Nouvelle dispose en plus de l'enseignement secondaire général et technique, du Centre Populaire d'Education de Perfectionnement et d'Initiation à la Production (CPEPIP) qui devrait s'occuper des activités para-péri et post scolaires. Ce centre devrait accueillir les élèves qui n'ont pas réussi à s'adapter au régime scolaire d'enseignement général ou technique pur. Tout ce qui est tombé en rebus dans le système formel est susceptible d'être recyclé (Quenum, 2009).

L'Ecole Nouvelle, au-delà de ses insuffisances, a su doter le système éducatif d'un plan directeur avec mécanisme d'orientation. Cet acquis n'a pas été entretenu. La conception évolue lorsque le régime politique change.

### 3-2-2-4. Période démocratique

Au lendemain de la conférence des Forces Vives de la Nation en 1990 dont les conclusions ont abouti à un nouveau système politique : la démocratie, le Bénin a organisé les Etats Généraux de l'Education. Ces assises ont envisagé des approches thérapeutiques sur le système éducatif après en avoir exploré tous les contours. La commission dénommée « orientation et structures » sur l'orientation scolaire a rappelé que : *« s'agissant du contenu des enseignements, l'école béninoise devra allier enseignement général et enseignement technique ». Par ailleurs, « en fonction des aptitudes de l'enfant, ce dernier sera orienté vers les filières où ses talents s'expérimenteront mieux. Cette orientation fondée sur les tests judicieux devra être réalisée de façon régulière durant tout le cursus suivi ».*

La loi 2003-17 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin s'inscrit dans le même ordre d'idée en disposant en son article 4 que l'école *« doit permettre à tous les niveaux, une éducation et une formation permanente, favoriser les spécialisations grâce à une orientation judicieuse qui tienne compte des capacités individuelles et des besoins de la nation ».* L'article 55 de la même loi affirme le droit des élèves aux conseils d'orientation.

En parcourant l'histoire de l'institution scolaire dans notre pays, on note que l'orientation scolaire n'est pas ignorée par les décideurs de la politique éducative. Le seul problème réside dans la mise en pratique des résolutions qui sont souvent prises. Sur le terrain, l'USAID (2003) fait ce constat dans son rapport sur l'évaluation de la réforme de l'éducation au Bénin ; l'orientation scolaire est la pièce manquante du système (Alotcho et Atiahla, 2013). Cet état de chose justifie bien l'absence de l'orientation scolaire dans nos collèges.

**CHAPITRE II : CADRE EMPIRIQUE  
ET METHODOLOGIQUE DE  
RECHERCHE**

## **CHAPITRE II : CADRE EMPIRIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE**

Dans le souci de collecter des données suffisantes pouvant nous permettre d'atteindre des objectifs fixés, nous nous sommes donné plusieurs outils utilisés généralement dans le domaine de la recherche. L'orientation scolaire n'est plus de nos jours une notion nouvelle. Plusieurs travaux scientifiques ont porté sur la qualité de l'éducation et sur la problématique de l'orientation scolaire aussi bien au Bénin qu'ailleurs dans le monde.

### **I- Cadre empirique**

#### **1.1. Etat du système éducatif béninois**

Au Bénin, des efforts sont fournis par les dirigeants en vue de maintenir les apprenants et de leur donner une éducation de qualité. À l'heure où les ressources se font de plus en plus rares pour les individus comme pour les pays, la rationalisation de leur gestion s'impose à tous. Le Bénin n'est pas en reste. Dans un tel contexte, la principale question qui se pose aux autorités de ce pays est de savoir comment permettre à la plupart des enfants d'aller à l'école tout en améliorant significativement le rendement du système d'éducation ? Outre les faibles capacités, toutes les expertises sur l'école béninoise font ressortir qu'à tous les niveaux du système éducatif, il y a un faible rendement signalé par les forts taux d'abandon, de redoublement et d'exclusion (Houessou, 2009). Aussi, améliorer la qualité de l'enseignement, accroître les capacités de gestion du système est une préoccupation constante pour tous les pays à revenus intermédiaires, plus particulièrement pour le Bénin qui fait partie des pays les moins avancés (plan décennal/phase 3). En effet, aucune nation ne peut se développer sans une formation conséquente de sa force de travail. La réorientation de l'école vers les besoins fondamentaux des individus et du développement économique du pays est aujourd'hui plus qu'hier au cœur des priorités nationales (Quenum, 2009). Il est évident qu'une recherche ciblée sur les facteurs pouvant constituer un levier du développement tant qualitatif que quantitatif du système est d'actualité et s'impose à notre pays.

L'analyse du fonctionnement du système et de son rendement devient à ce moment incontournable pour permettre de répondre du moins en partie aux questions :

quel est l'effet de l'efficacité de la politique et de la pratique de l'orientation des apprenants sur le rendement scolaire ? Quels sont les facteurs qui influencent ce rendement ? Est-il possible d'optimiser la performance des apprenants et du système et à partir d'une bonne orientation scolaire ?

La réponse à ces questions nécessite qu'à la suite d'une évaluation rigoureuse de la réalité de l'orientation des apprenants dans les établissements d'enseignement secondaire, une mesure de l'impact de l'orientation scolaire puisse être testée sur la réussite scolaire au collège.

La présente recherche se situe à la suite des travaux sur l'éducation de qualité (Coulidiati-Kielem, 2006 ; Dakpo *et al*, 2011 ; Houessou, 2009) et des multiples tentatives (INSAE, 2010 ; Plan decennal/phase3 ; UNESCO, 2005 ; UNICEF, 2015) de l'Etat à répondre aux échecs massifs des élèves au collège.

Par une démarche évaluative qui distingue les variables d'organisation de celles de processus, nous allons chercher à identifier les défaillances au fonctionnement du système en vue de capter ceux qui peuvent permettre aux établissements d'atteindre une plus grande efficacité pédagogique. Suite à cette analyse, la construction d'indicateurs appropriés au fonctionnement efficace du système permettra de mettre à la disposition des décideurs, des informations indispensables pour la prise de décisions de la politique éducative.

Sur la base de données collectées, il s'agit de rechercher parmi tous les facteurs potentiels, ceux qui influencent le plus la qualité de l'éducation au collège.

L'objectif ultime étant de dégager les facteurs déterminants de l'atteinte des objectifs d'une éducation de qualité.

L'étude en cours vise à : i) mieux appréhender le fonctionnement du système éducatif béninois tel qu'il est, les mécanismes d'orientation ; ii) montrer la relation qui existe entre l'orientation scolaire et l'éducation de qualité au Bénin. En d'autres termes, il s'agit d'examiner l'impact de l'orientation scolaire au collège d'enseignement général sur la qualité de l'éducation au Bénin.

## **1.2. Quelques approches de l'orientation**

### **1.2.1 Orientation directive**

Pour Sinior (1950), l'orientation directive est la plus ancienne approche expérimentée depuis que l'orientation était au service de l'industrie. Déjà le 26 septembre 1922, l'orientation a été définie en France par décret comme « *l'ensemble des opérations qui précèdent le placement des jeunes gens et jeunes filles dans le commerce et l'industrie et qui ont pour but de leur révéler leurs aptitudes physiques, morales et intellectuelles* ». Elle consiste à associer à une personne (attitudes, connaissances, habiletés...) un environnement de travail, un climat de travail. Au Québec, on parle de l'« approche orientante ». Cette philosophie d'action est axée sur la pédagogie de projet tout en mettant l'accent sur les compétences ; il s'agit pour l'école d'offrir à l'élève les moyens de développer et de mettre en valeur ses talents et aptitudes et de comprendre les liens entre ses apprentissages scolaires et la société, notamment le monde du travail (Pelletier, 2000). Contrairement à « l'éducation à l'orientation », l'« approche orientante » est beaucoup plus globale et ne se borne pas à l'éducation aux choix de carrières professionnelles et /ou de filières scolaires. Ainsi, elle commence dès la fin du primaire et s'articule autour de trois objectifs : intégrer les perspectives professionnelles dans les disciplines enseignées à l'école, promouvoir la concertation entre acteurs scolaires, professionnels et familiaux et mobiliser l'élève à la démarche de projet (Valérie, 2008).

### **1.2.2 Approche de l'Activation du Développement Vocationnel et Personnel**

Léon (1955) contribue à l'élaboration d'une conception éducative et formatrice de l'orientation. Il invite ainsi les professionnels de l'orientation à devenir des « maïeuticiens », capables de révéler les aspirations et les potentialités de l'individu en situation de choix. Le conseiller ne se limite plus à être un simple « orienteur », mais doit créer, concevoir des activités éducatives de groupe. Ces aspects précis, que l'on peut résumer comme portant sur « l'activation des comportements » en orientation ont été abordés en France chez les praticiens, jusque dans les années quatre-vingt, par une préoccupation globalement « *centrée sur le développement de l'information, dans sa*

*double dimension : formatrice et évaluatrice, en vue de faciliter l'autodétermination de l'adolescent* » (Danvers, 2009, p. 301). Parallèlement, on constate dès 1970 l'émergence d'une approche développementale au Québec dite d'« Aide au Développement Vocationnel et Personnel (ADVP) ».

Baudet *et al* (2001) ont étudié les fondements théoriques de l'éducation au travail. Ils ont fait l'option de l'approche dite de l'Activation du Développement Vocationnel et Personnel (ADVP) développée par Pelletier, Noiseux et Bujod (1974) pour un processus de mise en œuvre en phase avec l'approche pédagogique de l'enseignant et applicable à tous les ordres d'enseignement.

Houedenou (2009) ; l'homme est l'auteur de sa propre croissance ou de son développement ; elle aborde l'orientation et ses enjeux socio-pédagogiques, elle a défini les exigences et les principes fondamentaux de l'orientation. L'orientation demeure un processus éducatif personnalisé et individuel de la personne humaine dans sa réalisation progressive grâce à la libre prise de décision, à l'intériorisation des valeurs et à l'engagement cognitif. Pour que l'individu parvienne à faire un choix adéquat de profession ou d'état de vie, il y a des exigences et des principes fondamentaux à satisfaire. Ces facteurs sont psychologiques, familiaux, institutionnels et économiques. Pour un authentique apprentissage du savoir-faire et du savoir devenir, quatre facteurs sont à prendre en compte :

- intervention efficace des éducateurs,
- développement socio-économique et premier principe pédagogique,
- émergence de la personne humaine et second principe pédagogique,
- compétence à s'autodéterminer comme objectif réel du processus d'orientation.

L'orientation est abordée en termes d'éducation, d'autodéfinition face à soi-même, à la société et aux valeurs relatives au choix de vie. L'activation du développement vocationnel et personnel repose sur trois principes : c'est un rapport entre des individus en devenir et des environnements évolutifs, où la créativité est au cœur de l'orientation ; c'est une construction personnelle où le sujet est particulièrement impliqué et où le choix s'élabore en favorisant les interactions personnes/environnement ; c'est enfin s'engager, agir, développer une recherche active dans différents milieux. Ce qui se résume autour de ces axes :

- la prise de conscience de l'identité de soi,

- la prise de conscience d'une appartenance sociale,
- la définition d'une participation créatrice personnelle.

### 1.2.3 Approche éducative de l'orientation

L'éducation à l'orientation consiste en : « une éducation au choix [et] vise à donner aux élèves méthodes et connaissances pour les aider à devenir acteurs de leur orientation. Elle contribue au développement de la personnalité et de l'autonomie des élèves ». Concrètement, il s'agit de mettre en place des modules de découverte des métiers pour éduquer au choix, à charge pour chaque établissement d'en imaginer la mise en œuvre (Valerie, 2008).

Adomou (2007), s'est inspiré des différents travaux et réflexions de nombreux théoriciens de l'approche éducative de l'orientation pour structurer sa méthodologie et ses applications pratiques de l'orientation professionnelle. Praticien en orientation scolaire et universitaire, il a étudié le contenu des diverses approches de l'orientation. Il a perçu la pertinence de l'approche éducative actuellement en vogue dans le domaine des sciences cognitives. Celle-ci a influencé la trame de toute la réflexion qu'il a menée dans son ouvrage qui constitue un document guide pour toute personne confrontée à des choix professionnels ; de formation ou d'études ».

Morgane (2010), l'orientation éducative est un ensemble d'activités destinées aux élèves, aux parents et aux professeurs, dans le but de contribuer au développement de leurs tâches dans le cadre particulier des établissements scolaires. Elle vise à aider l'individu à construire et prendre conscience progressivement de ses propres compétences nécessaires pour s'orienter. L'éducation à l'orientation est basée sur trois champs de connaissance :

- connaissance de soi ;
- connaissance du système de formation ;
- connaissance des métiers et de l'entreprise.

Bujold (1991) sous le titre « Pour une approche éducative en orientation », a présenté les fondements, les postulats qui sont à la base de l'approche éducative en orientation. Chercheur, théoricienne et praticienne en orientation scolaire et professionnelle, l'auteur part du préalable que toutes les approches ne sont pas éducatives au sens où certaines d'entre elles font du sujet l'objet de l'orientation alors que l'intention

de l'approche éducative est de rendre au sujet la responsabilité du choix c'est-à-dire faire de la personne, non l'objet mais le sujet de l'orientation.

Sagbo (2009), les recherches effectuées s'inscrivent dans une approche descriptive qui est une contribution à une meilleure connaissance et appréhension de la conception éducative de l'orientation. Il a diagnostiqué les pratiques orientantes actuelles en cours dans les établissements d'enseignement secondaire général afin d'identifier les imperfections. Pour une orientation scolaire efficiente au Bénin, il a suggéré des réajustements aux plans institutionnel, pédagogique, adéquation entre la formation et l'emploi. Il a énuméré également quelques conditions de sa mise en œuvre.

#### **1.2.4 Orientation informative**

Léon présente une conception éducative de l'orientation fondée sur une pédagogie active de l'information professionnelle. L'orientation informative est basée sur l'information. Pour Léon, il s'agit de « *faire participer activement les adolescents à l'élaboration de leurs projets, de les informer pour qu'ils puissent élargir leur horizon professionnel et choisir leur métier d'une manière plus réfléchie, plus motivée* » (Léon, 1957, p.55). Il faut mettre à la disposition des jeunes et des familles les informations afin qu'ils prennent des décisions en toute liberté. Ces informations concernent aussi bien les aspects scolaires que professionnels. Sur le plan scolaire, les informations portent sur les filières d'études ou sur de formation, les horaires, les programmes, les disciplines, les équivalences de diplômes, les examens. Les contenus « professionnels » quant à eux sont fixés sur les secteurs d'activités, les métiers, les professions, les salaires, les débouchés, les reconversions, les besoins en mains - d'œuvre etc. Cette approche est souvent l'œuvre des structures nationales comme l'Office Nationale d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) en France. C'est en 1970 que sont créés l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) avec une mission de publication de brochures d'informations scolaires et professionnelles et le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) avec la mission de faire l'analyse des postes de travail et des métiers, d'évaluer les transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques et d'étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement en fonction des besoins constatés. Les moyens utilisés sont entre autres les plaquettes et annuaires, les salons sur la formation et l'emploi, les journées de recrutement, les causeries discussions de groupe (Blanchard et Sontag, 2004).

A partir des années 1980, « à l'exemple du Québec, les activités d'information tendent à se transformer en un processus d'éducation des choix qui associe connaissance de soi et connaissance du monde extérieur et qui débouche sur un apprentissage de la décision. » (Caroff, 1987, p 254)

S'il est vrai que l'information sur soi, sur les voies de formation et de métiers est indispensable pour faire un choix éclairé, l'apprenant doit fournir personnellement des efforts pour chercher, obtenir, dépouiller et analyser ce qui l'intéresse réellement.

### **1.3. Pratique de l'orientation au Bénin**

Selon Alotcho & Atiahla (2013), au Bénin le choix final découle des résultats de l'élève. Si l'enfant est brillant, pas d'inquiétude. Mais si ses notes sont basses et qu'il a des difficultés, alors, il faut être attentif. Ils estiment que les mauvais résultats sont dus moins à des problèmes de capacités qu'à un manque de travail. Ils ont identifié quatre principales lignes indispensables pour une bonne politique en matière d'orientation :

- intégration par le personnel enseignant d'éléments d'information et d'orientation dans les programmes disciplinaires ; collaboration entre les professionnels de l'orientation et les enseignants ;
- planification d'activités de vie scolaire encadrées par des enseignants et des professionnels de l'information et de l'orientation en permettant aux élèves d'explorer le monde du travail, mise à contribution des parents et autres professionnels ;
- mise à la disposition des élèves des outils pertinents d'information et d'orientation et initiation des élèves à l'utilisation de ces outils ;
- aide individuelle assurée par des professionnels de l'orientation.

Batiema (1987), pour lui, dans l'enseignement moyen général, à la fin du premier cycle l'élève n'est pas suffisamment informé sur ses potentialités, dans telle ou telle autre matière. Ceci en raison de la méthode d'enseignement qui reste classique. Il propose la redynamisation des structures institutionnelles qui doit passer par la maîtrise d'un certain nombre de critères notamment : le conseil de classe, la coordination entre la famille et l'école.

Dossou (1985), affirme que les moyens d'évaluation manquent de pertinence à tous les niveaux, particulièrement au niveau des différents paliers d'orientation scolaire au Bénin. Dans la pratique, il constate que toute promotion de l'élève dépend d'un examen ou d'un contrôle auquel sont soumis sans aucune considération individuelle les élèves de toute une classe, de toute une école, de toute une région et même de toute la nation. Il devient urgent de penser à l'installation d'un système d'orientation de l'élève ou de l'étudiant qui pourrait, sinon enrayer les résultats aussi catastrophiques, limiter les effets néfastes qu'ils produisent sur sa scolarité.

Quenum (2009), évoque les différentes réalités relatives à l'orientation scolaire et professionnelle depuis la période pré-coloniale aux Nouveaux Programmes d'Etude (NPE). La politique d'orientation scolaire au Bénin reste soumise à des décisions toujours légères, des va et vient qui aboutissent à des réflexions sans lendemain heureux. L'orientation scolaire et professionnelle est la dernière des préoccupations éducatives au Bénin. Si d'une manière générale, l'orientation scolaire cause problème au Bénin, à l'école primaire, on y pense très peu.

Sagbo (1986), a abordé les difficultés liées à l'orientation scolaire dans l'enseignement général. Il a fait l'état des lieux des interventions orientantes au Bénin depuis la période coloniale jusqu'au tournant de la réforme dite de l'Ecole Nouvelle pour constater de nombreux dysfonctionnements auxquels il a proposé des approches de solutions.

Par ailleurs, au regard des travaux évoqués, et pour notre part, la question de l'orientation apparaît de plus en plus, pour tous les acteurs, comme un enjeu capital de la réussite scolaire pour l'atteinte des objectifs de l'éducation de qualité. Elle ne peut toutefois être comprise et traitée si elle est déconnectée de l'environnement socio-économique et surtout des ambitions développées par les pouvoirs publics pour le système éducatif. Vu que l'orientation est un droit inaliénable aux apprenants, il importe que l'éducation qu'ils reçoivent soit de qualité.

## **II - De l'éducation de qualité à l'orientation scolaire**

La question d'une éducation de qualité a toujours été omniprésente dans le discours éducatif, quoiqu'abordée dans des perspectives différentes. La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (1990) et le Cadre d'action de Dakar (2000), les deux

déclarations les plus récentes de conférences des Nations Unies sur l'éducation, considèrent la qualité comme une condition première de la réalisation de l'éducation pour tous. Le Cadre d'action de Dakar affirme que l'exigence de qualité est « au coeur de l'éducation ». L'objectif 2 engage les nations à assurer un enseignement primaire «de qualité ». L'objectif 6 contient l'engagement d'améliorer « sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante » (2005).

## **2-1. A propos de l'éducation de qualité**

### **2-1-1. Approche de définition**

La qualité des acquis scolaires échappe aux définitions contextuelles de satisfaction aux objectifs des programmes scolaires et prend plus appui sur la maîtrise de compétences permettant la performance à l'âge adulte. « *L'ancienne notion de qualité est devenue obsolète. En dépit des différents contextes, il existe de nombreux points communs dans la recherche de l'éducation de qualité, qui devraient permettre à chaque individu, femme et homme, d'être des membres actifs à part entière de leurs communautés ainsi que des citoyens du monde.* » (UNESCO, 2003, p1). Il est aujourd'hui indéniable de parler de l'existence de différences dans la qualité des systèmes éducatifs. Parler de la qualité de l'éducation implique avant tout de réfléchir à la définition que l'on propose pour la mesurer. Plusieurs sont possibles, mais deux d'entre elles apparaissent comme étant les plus caractéristiques. La définition la plus classique est celle que donne Coombs (1985) dans son ouvrage les crises mondiales dans l'éducation dans les années 1980, quand il souligne : « [...] *la dimension qualitative signifie bien davantage que la qualité de l'éducation telle qu'elle est habituellement définie et jugée par la performance des élèves en termes traditionnels de programmes et de normes. La qualité [...] dépend également de la pertinence de ce qui est enseigné et appris – comment ceci répond aux besoins actuels et futurs des apprenants concernés, compte tenu de leurs circonstances et perspectives particulières. Elle fait également référence aux changements significatifs apportés au système éducatif lui-même, à la nature de ses apports (étudiants, enseignants, infrastructures, équipement et matériel) ; ses objectifs, les technologies*

*éducatives et de programmes ; et son environnement socio-économique, culturel et politique » (p105).*

Le concept d'éducation de qualité est complexe et il varie en fonction des conditions et des attentes du contexte où il opère. La définition de l'éducation de qualité est intrinsèquement liée à la compréhension de la finalité de l'éducation dans une société donnée, et au vu des besoins et aspirations existants de développement de l'individu et de la collectivité<sup>1</sup>. De la même manière, elle est liée aux besoins identifiés par l'apprenant, à la promotion égale des parcours éducatifs au sein de chaque système, ainsi qu'à la vision et à la mission du prestataire d'éducation. Il n'existe donc pas de définition statique de l'éducation de qualité. Il n'existe pas une compréhension de la qualité agréée par toutes les parties prenantes ou soutenues par des recherches empiriques. Il incombe à chaque communauté d'identifier ce qui fait de leur éducation une éducation de qualité via un processus de consentement mutuel entre tous les acteurs impliqués, des autorités gouvernementales aux politiques, en passant par les institutions pédagogiques, les communautés et l'apprenant. Ce processus requiert que toutes les parties prenantes dialoguent pour convenir des buts et objectifs de l'éducation, et du cadre qui guidera toute analyse et toute amélioration de la qualité de l'éducation. Le dialogue entre les différentes parties prenantes est donc essentiel dans tout processus de développement et de supervision de politiques, ainsi que dans la prestation et l'évaluation d'une éducation de qualité (Debrabandere, 2013). Malgré un consensus de plus en plus général quant à l'importance de la qualité, on est bien loin de s'accorder sur le sens à donner dans la pratique à ce concept (UNESCO, 2005). Les principes d'une éducation de qualité ont été élaborés par le Forum européen de la Jeunesse (novembre 2013) sous la supervision de Debrabandere. Ce document politique du Forum européen de la Jeunesse s'est basé sur la grille de l'école de qualité définie par l'UNICEF et rend plus explicite les six critères à savoir : environnement (emplacement, bâtiments, etc.), intégration de l'école dans son environnement, facilité de travail à l'école ; conditions d'apprentissage en classe ; attitudes, comportements, méthodes pédagogiques ; contenus scolaires ; suivi individuel des enfants.

---

<sup>1</sup>Cadre de diagnostic/Analyse de la qualité de l'enseignement général - UNESCO

## 2-1-2. Principes d'une éducation de qualité

La série de principes et de revendications qui suit est au coeur du combat du Forum Jeunesse pour une éducation de qualité. Ils peuvent s'appliquer aussi bien aux systèmes d'éducation formelle que non formelle et se veulent des références clés dans n'importe quel processus de (re)formulation d'une éducation de qualité.

- **Accessibilité** : toute barrière à l'accès (y compris des coûts dissimulés) ou tout frais liés à chaque étape de l'éducation et de la formation doivent être abolis, et un accès gratuit et égal à l'éducation pour tous doit être garanti, exempt de discrimination sur n'importe quel terrain. L'apprenant doit avoir le droit de choisir et d'accéder à n'importe quel parcours éducatif qui correspond le mieux à ses besoins individuels, et à ses talents et aspirations personnels.
- **Equité et inclusion** : pour garantir l'accès effectif à une éducation de qualité pour tous les jeunes, les politiques éducatives doivent permettre l'égalité des chances pour tous dès le début de la scolarité. Elles doivent veiller à ce que ni des circonstances personnelles ni des circonstances sociales comme le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'origine ethnique ou le milieu familial ou socio-économique ne constituent des obstacles à l'accomplissement de leur potentiel éducatif, et à ce que tous les individus atteignent un niveau de compétences qui leur permettra de devenir des citoyens actifs autonomes, motivés et responsables<sup>2</sup>. Cela nécessite des politiques éducatives inclusives et critiques par rapport à l'ordre établi, à l'aide d'approches intersections, qui répondent aux divers besoins et circonstances de l'apprenant. Un soutien et une orientation adéquats et opportuns sont essentiels pour ceux qui risquent l'exclusion.
- **Impact sur la communauté** : l'éducation doit répondre aux besoins spécifiques de l'apprenant et avoir un impact durable sur le développement de la communauté. Cela exige que l'éducation fasse activement partie de la communauté et qu'elle soit sensible à ses besoins, tout en reconnaissant les circonstances socio-culturelles des apprenants et leur contexte économique et environnemental.
- **Participation (de l'apprenant)** : l'apprenant a le droit de participer à toutes les étapes du processus pédagogique, de la conception des programmes à la formation de l'activité d'apprentissage en passant par la participation à tout processus décisionnel

---

<sup>2</sup> Rapport de l'OCDE "Equité et Qualité dans l'Education" 2012

aussi bien dans un système éducatif donné que dans le cadre plus large des processus politiques. Permettre à l'apprenant de s'approprier le processus et les résultats de l'apprentissage est un principe essentiel pour garantir la motivation et la réalisation de l'apprenant ainsi que la durabilité de ses acquis d'apprentissage. En outre, l'apprentissage par les pairs doit être encouragé comme moyen de promouvoir l'interaction sociale et un certain sens de la responsabilité et de la solidarité envers autrui.

- **Parité et réciprocité dans la relation éducateur/apprenant** : la participation de l'apprenant au processus éducatif requiert de considérer les apprenants comme des partenaires dans le processus d'apprentissage, d'identifier leurs différents rôles, responsabilités et compétences. Ce principe demande des relations symétriques d'apprentissage caractérisées par la coopération, le respect, la confiance, l'appréciation, et la parité entre l'éducateur et l'apprenant. Il renforce également la réciprocité du processus d'apprentissage : les éducateurs sont aussi des apprenants, et l'apprenant peut également être une source d'apprentissage pour l'éducateur.
- **Coopération et complémentarité** : la relation entre les institutions/prestataires d'enseignements (formels et non formels) doit être construite sur la ferme conviction que la coopération maximise leurs ressources et qu'elle améliore leurs capacités d'aboutir à l'objectif recherché. Le principe sous-jacent est que les différents systèmes éducatifs (au sein d'un même pays et au niveau international) sont complémentaires et apportent une valeur ajoutée particulière au développement éducatif général du jeune individu. Une telle coopération doit également être le principe directeur de la relation entre éducateurs, y compris des liens entre les frontières. La coopération entre les différents acteurs impliqués dans le processus éducatif est essentielle pour traduire ces principes en action.
- **Soutien** : l'éducation de qualité requiert énormément de ressources et cela ne doit pas être considéré comme un problème. L'éducation doit bénéficier d'un soutien public car elle est une responsabilité publique et un bien public. Des ressources doivent être allouées, gérées et utilisées pour conserver un équilibre entre l'aboutissement des objectifs établis et la disponibilité de ces ressources. La performance d'une éducation est étroitement liée à l'orientation efficiente des apprenants.

## 2-2. Orientation

### 2-2-1. Approche de définition

L' « Orientation » est un terme polysémique. Ce mot renvoie en effet à des phénomènes différents. La notion d'orientation renvoie au moins à cinq réalités en interaction : économique, sociale, psychologique, pédagogique et anthropologique. À la tradition française « psychologisante » de l'orientation (Léon, 1957 ; Piéron, 1969), se sont en effet greffés d'autres savoirs, notamment issus des apports de la sociologie du travail (Naville, 1972), de la sociologie des inégalités (Bourdieu et Passeron, 1964, 1970), des sciences économiques et sociales (théorie du capital humain; logique de qualification puis des compétences), et des sciences de l'éducation (Danvers, 1999, 2009, 2012; Duru-Bellat, 1988, 1993; Guichard, 1982, 2005, 2006). Il fait référence, premièrement, à un ensemble de processus – notamment d'ordre institutionnel – aboutissant à la répartition des jeunes dans les différentes voies de formation ou d'apprentissage d'un dispositif de formation : c'est ce sens qu'évoque un élève lorsqu'il déclare : « j'ai été orienté en lycée professionnel ». Deuxièmement, « orientation » fait référence à l'ensemble des activités et des processus réflexifs d'un individu lui permettant de s'engager dans une formation ou dans une voie professionnelle et, d'une manière plus générale, de « trouver sa voie » et de « prendre en main » la direction de son existence. Troisièmement, « orientation » désigne des dispositifs et des pratiques (professionnelles) d'aide aux individus visant à leur permettre de faire face le mieux possible aux tâches requises pour « s'orienter » (Guichard, 2006, p 7).

Le terme lui-même vient de la direction de l'orient, d'où naît la lumière de l'astre, celle de la connaissance et du sens de la vie. L'orient participe d'un mythe lié à la recherche de sa vie personnelle. Se repérer, se diriger, évaluer sont les bases mêmes de la réflexion sur la motivation, c'est-à-dire ce qui « meut » l'humain (Quenum, 2009).

En premier lieu, derrière le mot « orientation », il existe en fait plusieurs réalités, qu'il convient de bien distinguer. L'orientation, c'est d'abord le décryptage de l'information sur les filières de formation et les métiers. L'orientation, c'est ensuite l'aide à l'élaboration d'un projet personnel de formation et/ou professionnel. L'orientation, c'est enfin l'affectation dans telle ou telle filière de formation. On peut regretter que trop souvent, la question de l'orientation soit réduite à cette dernière composante.

Selon l'un des tout premiers rapports de l'UNESCO sur la question, « *L'orientation consiste (...) à mettre l'individu en mesure de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études et de ses activités professionnelles dans toutes les conjonctures de son existence avec le souci conjoint de servir le développement de la société et l'épanouissement de sa personnalité* » (Danvers 1988, p 82).

L'« orientation » fait référence à l'ensemble des activités et des processus réflexifs d'un individu lui permettant de s'engager dans une formation ou dans une voie professionnelle et, d'une manière plus générale, de « trouver sa voie » et de « prendre en main » la direction de son existence.

L'« orientation » désigne des dispositifs et des pratiques (professionnelles) d'aide aux individus visant à leur permettre de faire face le mieux possible aux tâches requises pour « s'orienter ». S'orienter, c'est choisir une profession et une filière d'étude (Obajtek, 2015).

Pour Danielle (2005), par orientation, il faut entendre non seulement le fait de choisir une filière d'étude ou de formation, mais aussi de choisir une profession, un environnement de travail, un monde de vie, etc. ...

S'orienter, c'est acquérir une connaissance suffisante du monde du travail, du monde de l'éducation en vue de faire des choix scolaires et professionnels judicieux.

Pour Vogue (1973), orienter ; Ce n'est pas seulement aménager des paliers dans la progression, sortes de haltes où des spécialistes étudieraient les performances d'un enfant, dresseraient le bilan de ses activités passées et en déduiraient l'itinéraire qui lui convient... Orienter c'est avant tout analyser les facteurs qui pèsent sur le cheminement scolaire des élèves.

Solazzi (1993), s'orienter, c'est se poser les bonnes questions. C'est introduire du long terme dans une vision à court terme. C'est apprendre à rebondir devant les difficultés.... C'est apprendre à gérer l'incertitude, à tenir compte de l'imprévisible.

L'orientation pour Mure (1995), peut-être définie comme un processus de construction et de réalisation de projets personnels (scolaire, social, professionnel), processus complexe fait de micro décision et d'incertitude, issu et nourri par une

exploration de l'environnement et de soi et par l'intégration progressive des différentes expériences et traitées à son schéma d'identité.

Si on se réfère à un dictionnaire courant de la langue française, la première définition qu'on trouve au verbe orienter c'est : s'élaner hors de, puis naître. S'orienter consiste à déterminer la place qu'on occupe par rapport à des repères, mais aussi diriger son activité, deux acceptions qui nous semblent liées puisqu'il semble difficile en effet de définir une direction si l'on n'est pas en mesure d'identifier d'abord où l'on est. Se déterminer par rapport à leur avenir, c'est pourtant le plus souvent ce que l'on demande aux adolescents, alors que, par définition, ils sont dans la confusion de leur présent. S'orienter, c'est savoir où on est et qui on est pour savoir où aller. L'orientation peut également être comprise comme « un processus d'élaboration et de réalisation du projet personnel, professionnel et de formation, qui nécessite un accompagnement personnalisé pour faire le point sur ses aspirations, ses compétences et les lier aux réalités du monde socio-économique.

L'orientation a pour mission de viser l'insertion professionnelle, elle consiste aussi à guider les individus dans le choix de leur profession, de telle manière qu'ils soient capables de l'exercer et qu'ils soient satisfaits (Piéron, 1928).

Pour notre part, orienter, c'est parvenir à déceler les différentes aptitudes de l'enfant afin de le diriger vers les études ou les professions qui lui conviendront le mieux. L'orientation trouve son sens dans la vocation même de l'individu car l'orientation a aussi une dimension psychologique, individuelle, voire intime. Chaque jeune est censé choisir la voie où il espère se réaliser. Mounier (1942, p 105) écrit : « *Chaque être a sa vocation* ». La vocation est l'action d'appeler. Dans le langage de la Révélation, la vocation s'entend comme un « appel ». Appel de Dieu touchant une personne, un peuple, afin qu'il vienne à lui. C'est l'exemple de la vocation d'Abraham (Danvers, 1988). Mot dérivé d'une origine biblique, la vocation est un : « Mouvement engageant toute la vie affective et intellectuelle, qui porte quelqu'un à choisir une certaine profession », (*Grand Larousse de la langue française*, 1989). Qu'elle soit comprise comme un choix et une tension volontaire ou comme une nécessité intérieure irrésistible, la vocation est la forme moderne active et même activiste de l'individualisme. On n'explique pas une vocation, on le constate. La vocation est une inclination, un penchant pour une profession, un état, une attirance, une disposition, un goût pour un métier. L'esprit d'initiative découle de la

vocation et l'entretien suivant de multiples dimensions. En littérature, elle est la destination d'un être, ce vers quoi sa nature ou le destin semblent l'appeler. Elle est une inclination, penchant particulier pour un certain genre de vie, un type d'activité : avoir une vocation artistique.

Le terme de "Vocation" est ainsi à la fois employé dans le sens français mais aussi dans un sens élargi qui signifie « profession » ou « emploi ». Cette ambiguïté est intéressante car elle montre à quel point le sens du mot vocation se retrouve associé à l'idée d'emploi et de profession (Faraj. et al, 2013, p 6).

Schlanger (2010, p 15) voit dans la vocation « *le désir de se réaliser activement et s'inscrit dans la perspective de l'individualisme libéral* » et précise plus loin « *C'est pourquoi la vocation moderne a pour cadre, pour problème et pour enjeu la division du travail* » (Schlanger, 2010, p18). Nous comprenons ici que Schlanger fait de la vocation une injonction sociale à laquelle l'individu est soumis et à laquelle il se doit de répondre dans des organisations qui n'y sont pas forcément favorables. Elle présente la vocation comme un véritable vecteur de l'accomplissement identitaire et conclut : « *Qu'elle soit comprise comme un choix et une tension volontaire ou comme une nécessité intérieure irrésistible, la vocation est la forme moderne active et même activiste de l'individualisme* ».

Vocationnel comme nom ou comme adjectif représente le grand champ de recherche et d'intervention formé par la relation dynamique individu - étude - travail, incluant l'orientation scolaire et professionnelle, la psychologie du travail, la carriérologie, etc. (Danvers, 1988, p5). Quelle idée pouvons-nous faire alors l'orientation scolaire ?

### **2-2-2. Orientation scolaire**

L'orientation scolaire est l'ensemble des interventions visant à aider l'apprenant à résoudre les problèmes des études (Débèsse et Mialaret, 1972). L'expression « orientation scolaire » peut être définie avec Huteau (2007) comme, l'ensemble des processus psychologiques, psychosociaux et sociaux qui font que les jeunes scolarisés sont affectés à certaines filières de formation plutôt qu'à d'autres. Lorsque ces filières sont peu différenciées et que leurs objectifs dominants concernent essentiellement la formation générale.

L'orientation scolaire est le processus de choix de filière d'étude en premier lieu et choix professionnel découlant de la manifestation des aptitudes de l'apprenant dans le cadre des activités menées à l'école. Il s'agit des aptitudes intellectuelles, physiques, morales. L'orientation scolaire est la direction que l'on propose à l'apprenant ou qu'il se propose en tenant compte de ses forces et ses faiblesses dans les disciplines auxquelles l'enseignement l'assujettit. Si les sujets émettent bien des choix d'orientation, l'institution qui les valide procède à une sélection qui peut être plus ou moins sévère. La population scolaire étant répartie entre des filières d'inégale valeur quant aux bénéfiques que l'on peut escompter tirer de leur fréquentation, les processus d'orientation peuvent être décrits comme des processus de sélection (Bourdieu et Passeron, 1990). L'orientation scolaire a pour but d'offrir à chaque élève le cours qui peut le mieux le former et développer chez lui graduellement les premiers indices de tendances et de niveaux professionnels. Elle offre une aide de façon individuelle pour que chacun des élèves puisse construire un plan personnel de solution adéquate aux exigences spécifiques de leurs études. L'orientation scolaire est un outil d'aide au choix de l'apprenant, choix qui tient compte d'une multiplicité de facteurs à savoir ses intérêts, son parcours scolaire antérieur, sa santé, sa capacité, ses aptitudes, ses aspirations, etc. (Binet, 1908).

Elle peut également être définie comme un programme de services fournis aux populations d'apprenants en se basant sur les besoins de chaque individu, la compréhension de son environnement immédiat, l'influence des facteurs environnementaux et les caractéristiques particulières liées à chaque type de formation. A ce sujet, l'école devra aider les enseignants à améliorer leurs résultats et à adopter fréquemment une forme d'évaluation plus formatrice pour les apprenants qui aspirent vers une profession. Les orientations scolaires sont alors, en fait, des orientations professionnelles. En définitive, nous disons avec Mialaret que « l'orientation scolaire » c'est le choix d'une filière de formation (Aska, 1996). Que pouvons-nous retenir de l'orientation professionnelle ?

### **2-2-3. Orientation professionnelle**

La conférence tenue à Rome en novembre 1994 définit l'orientation professionnelle comme : « *un processus continu d'appui aux personnes tout au long de leur vie pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre leur projet personnel et professionnel en clarifiant leurs aspirations et leurs compétences par l'information et le conseil sur les*

*réalités du travail, l'évolution des métiers et professions, du marché de l'emploi, des réalités économiques et de l'offre de formation* » (Dictionnaire de l'éducation et de pédagogie, juin 2012). L'orientation professionnelle consiste à donner aux jeunes l'habitude de regarder la réalité pour s'y adapter et de ne pas fuir par les rêves, les ennuis ou les difficultés de la vie. Il s'agit d'apprendre aux individus à savoir abandonner les désirs irréalisables pour se préparer à bien choisir leur profession. L'orientation professionnelle désigne l'ensemble des processus et facteurs sociaux et individuels conduisant à la répartition des individus dans les différents métiers, professions ou emplois et jouant un rôle dans l'évolution de la carrière ou des trajectoires d'emplois de ces individus. L'orientation professionnelle est étroitement liée à l'orientation scolaire. En effet, d'un côté, certaines orientations professionnelles exigent au préalable de s'engager dans certaines voies de formation (par exemple : faire des études de vétérinaire pour exercer ce métier). De l'autre, de nombreux types ou voies de formation initiale (bien que ne prédéterminant de manière précise les métiers ou professions que l'élève ou l'étudiant pourra ensuite exercer) conduisent néanmoins à circonscrire un ensemble plus ou moins flou de métiers ou de professions possibles (ainsi : « des études de lettres ») correspondant à certaines positions probables dans la hiérarchie des positions sociales. Initialement, « orientation professionnelle » faisait référence de manière quasi exclusive à l'entrée dans un métier ou une profession. Ainsi, le Grand Larousse (1932) définit l'orientation professionnelle comme « *la répartition aussi judicieuse que possible de la jeunesse entre les métiers et les professions* ». Aujourd'hui, l'orientation professionnelle est considérée comme s'intégrant à un ensemble plus vaste : l'orientation tout au long de la vie. Dans cette perspective, l'objet de l'orientation professionnelle selon la Commission Européenne (2004) est l'ensemble de la vie au travail de l'individu, depuis la formation qui y prépare jusqu'au départ à la retraite ; elle inclut ainsi toutes les évolutions, changements positifs et négatifs et transitions de tous ordres marquant cette vie (par exemple : d'un emploi à un stage de formation continue). Par ailleurs, l'activité professionnelle est désormais perçue comme ne pouvant trouver son sens qu'en relation avec les autres sphères d'activités ou rôles de l'individu (familiaux, de citoyen, etc.) : l'orientation professionnelle renvoie ainsi à l'orientation que l'individu veut donner à sa vie, c'est-à-dire à ses « choix de vie » fondamentaux.

Comme le terme l'indique, l'orientation professionnelle a un rapport direct avec le choix de la carrière. Elle peut se décrire comme l'art de guider systématiquement les jeunes dans le choix d'une vocation et d'une profession conformes à leur personnalité et à

leurs aptitudes, en tenant compte des conditions d'exercice des différentes carrières et des besoins sociaux. Selon la National Vocational Guidance Association (NVGA) « *l'orientation professionnelle est le processus qui consiste à aider un individu à choisir une profession, à s'y préparer, à s'y engager et à y progresser* » (Ethier, 1956, p 9). La question de l'orientation professionnelle n'est donc plus simplement celle du « choix » (« une fois pour toutes ») d'une profession. Elle devient celle du développement d'une carrière tout au long de vie.

### **III - METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

#### **3-1. Cadre géographique de l'étude**

##### **3.1.1. Commune d'Adjarra**

La grande préoccupation réside dans la définition de l'univers géographique et du choix des Collèges d'Enseignement Général qui pourront nous fournir des données exploitables. Pour mieux cerner la problématique et relier nos conclusions à une réalité concrète, nous avons circonscrit notre étude autour d'une seule commune des soixante-dix-sept que compte le Bénin : la commune d'Adjarra. Elle est située dans le département de l'Ouémé au Sud-Est de la République du Bénin. Elle se trouve à environ 7 Km de Porto-Novo, la capitale du Bénin. Elle est limitée par les communes d'Avrankou et de Porto- Novo. Elle est située à 2 Km au Sud- Ouest d'Avankou. Située à 14 mètres d'altitude, la ville d'Adjarra a pour coordonnées géographiques suivantes : Latitude 6° 31'60'' nord et Longitude 2° 40'0'' Est (archives nationales, 2016).

La commune d'Adjarra a été érigée en district rural en 1978 par décret N° 78-356 du 30 /12/1978 portant limites et dénominations des circonscriptions administratives. Sa superficie est 112 Km<sup>2</sup> et compte 97.424 habitants depuis le dernier recensement de la population et de l'habitat de 2013 (RGPH-4) ; sa densité est 869,86 hab. /Km<sup>2</sup>. La commune d'Adjarra compte six arrondissements à savoir : Adjarra 1 ; Adjarra 2 ; Aglogbè ; Honvié ; Malanhoui et Mededjonou avec 54 villages selon la loi N° 97-028 de la 15/01/1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin.

### 3.1.2 Situation géographique des collèges de la commune

Plusieurs raisons expliquent ce choix des collèges de la commune d'Adjarra. D'abord c'est notre commune d'origine et nous y résidons jusqu'à ce jour. Aussi, grâce à notre connaissance des réalités socio-culturelles, nous pouvons accéder directement, sans intermédiaire, aux sources d'informations, interroger certains parents d'élèves et autres acteurs du système scolaire.

La seconde raison est que nous avons été enseignant honoraire (vacataire), dans la plupart des collèges de la commune et membre de l'administration scolaire dans deux des CEG publics de la commune : le CEG 2 Adjarra et Malanhoui où nous sommes actuellement. Ce qui peut nous aider à fléchir la réticence des membres de l'administration et des professeurs.

Enfin, la commune dispose de plusieurs collèges qui possèdent toutes les séries de l'enseignement général. L'ensemble de ces caractéristiques fait de la commune d'Adjarra un champ privilégié pour observer et analyser la pratique de l'orientation dans les CEG. Elle compte actuellement huit Collèges d'Enseignement Général publics à savoir : CEG 1 Adjarra, CEG Adjarra 2, CEG Honvie, CEG Medédjonou, CEG Semè-Tchakou, CEG Aglogbè, CEG Odo-Hongla et CEG Malanhoui. Les CEG Odo-Hongla, Adjarra 2 et Semè-Tchakou disposent uniquement du premier cycle de l'enseignement secondaire général. La collecte des données sur le sujet a été effectuée dans cinq collèges publics d'enseignement secondaire de la commune. Les collèges identifiés sont : CEG 1 Adjarra, CEG Honvie, CEG Medédjonou, CEG Aglogbè et le CEG Malanhoui. Le choix de ces collèges est dû à l'importance numérique des élèves d'une part. D'autre part, du fait de leur situation géographique dans la commune car ces cinq collèges sont implantés dans cinq arrondissements sur les six que compte la commune. Par ailleurs, ces collèges disposent pour le moment des deux cycles de l'enseignement secondaire avec presque toutes les séries de l'enseignement général et enfin du manque des structures de l'orientation des apprenants dans la commune à l'heure où les objectifs du système éducatif béninois visent à améliorer la qualité de l'enseignement, aussi les données des annuaires statistiques de la Direction de l'Enseignement Secondaire Général (DESG) ces dernières années, indiquent de faibles taux de réussite aux examens nationaux dans la commune.

## **3-2. Démarche méthodologique**

Pour traiter le sujet l'approche méthodologique adoptée s'articule autour de la recherche documentaire, du groupe cible et l'échantillonnage, des techniques et instruments de collecte des données du traitement des données. Il importe maintenant de décrire les techniques qui ont été utilisées pour mobiliser les données. Cette recherche se situe dans un courant qualitatif/ interprétatif de la recherche en éducation. Les chercheurs qui abordent la science dans une perspective interprétative utilisent généralement des stratégies de recherche qui leur permettent d'entrer le plus intimement en contact avec le sujet/situation/phénomène et le sens que les acteurs lui attribuent [...] (Gohier, 1997). En outre, l'originalité de cette recherche est de porter sur la problématique de l'orientation un regard différent de celui avec lequel elle est souvent abordée.

### **3.2.1. Techniques et instruments de recherche**

Les informations sont issues de plusieurs types d'enquêtes : de l'observation et du questionnaire. Pour une plus grande représentativité de la réalité complexe de l'orientation dans la commune d'Adjara, nous avons voulu que l'échantillonnage soit une photographie réelle de la représentation de la qualité du système éducatif dans la commune. La stratégie utilisée vise à optimiser dans un délai relativement court la collecte d'informations fiables. Nous avons procédé de la manière suivante.

#### **3.2.1.1. Observation**

L'observation définie par Fassin (1990, p 91) comme « *Le regard porté sur la matérialité des faits sans que ceux-ci ne soient modifiés* ». Depuis Comte (1830), « *l'observation directe est reconnue comme une méthode scientifique susceptible d'aider le chercheur à valider les données recueillies par d'autres moyens. Remise en vogue par l'Ecole de Chicago après la seconde guerre mondiale, elle connaît de plus en plus aujourd'hui un certain regain d'intérêt dans les milieux scientifiques où la prise en compte du point de vue de l'observateur-acteur est considérée comme élément important du jeu méthodologique qui conduit à la révélation d'une réalité quasi authentique* » (Boko, 2003, p 21).

Dans le cadre de cette étude, nous avons aussi procédé à une observation dans les collèges publics de la commune d'Adjara. Celle-ci a été favorisée non seulement par

notre qualité de natif de la commune, mais surtout par notre triple statut d'enseignant, de membre de l'administration du CEG Malanhoui et de spécialiste en matière pédagogique.

En somme, notre intégration à la vie des acteurs du système scolaire nous a permis de « découvrir » et de prendre conscience des réalités de la politique et de la pratique de l'orientation à l'ère de l'Approche Par Compétence (APC) dans les collèges.

La population d'étude est constituée en grande partie de tous les acteurs du système éducatif de ces collèges : à savoir les membres de l'administration des collèges, des apprenants et des parents d'élèves de ces cinq collèges.

### **3.2.1.2. Questionnaire de recherche**

Dans le cadre de cette étude, l'instrument utilisé est essentiellement le questionnaire auquel les directeurs, les apprenants et les parents d'élèves ont bien voulu se prêter. Cela nous a permis de recueillir des informations utiles pour apprécier la conception que chacun de ces acteurs a actuellement de la pratique de l'orientation dans les collèges et d'appréhender les problèmes qu'ils rencontrent dans le choix des filières ou série d'enseignement. L'enquête auprès de tous ces acteurs est une enquête quantitative qui ne vise qu'à examiner le degré de compréhension et de maîtrise de la politique et pratique de l'orientation dans le contexte des approches par compétence. Le choix de cette technique tient compte du caractère du thème. Il présente l'avantage d'être flexible et d'offrir à l'enquêté une liberté dans ses réponses.

### **3.2.1.3 Echantillon**

Plusieurs techniques sont utilisées pour constituer un échantillon représentatif d'une population dans la recherche en éducation. La technique choisie dépend des préoccupations de la recherche. Cependant, les chercheurs sont unanimes à reconnaître que le meilleur échantillon est celui qui rend compte de la variété des situations éducatives. En matière d'orientation scolaire, la constitution d'un échantillon représentatif s'avère être une entreprise difficile ; la complexité réside dans la représentativité de la population cible constituée d'élèves, des parents et des autorités des collèges dont les actions ont un impact non négligeable sur les résultats scolaires.

L'échantillonnage consiste à cibler un sous-ensemble d'une population mère sur lequel devra porter un test empirique. La technique d'échantillonnage par disponibilité a été choisie dans ces collèges du fait qu'on s'est intéressé aux directeurs de ces cinq collèges. Aussi nous envisageons interroger 350 apprenants à raison de 70 par collège. Dans cet échantillon 150 parents d'élèves sont également contactés. Ce sont les parents des élèves qui savent lire et écrire le français.

### **3.2.2 Déroulement de l'enquête**

Les questionnaires ont été distribués aux élèves qui sont sûrs que leurs parents ou tuteurs sont en mesure de répondre convenablement. Les questionnaires sont recueillis quelques jours après.

Les questionnaires sont déposés aux directeurs des CEG qui ont difficilement libéré les réponses.

L'observation a duré plusieurs années surtout à cause de notre qualité d'acteur du système.

### **3.2.3 Traitement des données**

Toutes les données collectées sont des données quantitatives et qualitatives. Elles ont été dépouillées et analysées. Le traitement des données sont saisies sur le logiciel word 2007. Pour les traiter, nous avons utilisé la statistique descriptive qui consiste à commenter les indicateurs recueillis et à tirer des conclusions. On a regroupé toutes ces données recueillies par le dépouillement manuel. Pour une représentation synthétique des données et une facilité de lecture, les données ont été consignées dans des tableaux statistiques grâce au logiciel Excel. Ensuite, on a hiérarchisé et classé les données en fonction des objectifs de recherche. Cette opération nous a permis de faire l'analyse quantitative des données chiffrées et pour les interviews, l'analyse par contenu a été adoptée afin de bien élucider les idées dans la phase de la rédaction.

## **3-3. Difficultés rencontrées**

On peut se demander si le chemin parcouru jusque-là a été sans écueil. Malgré notre volonté et notre détermination, nous nous sommes heurté à un certain nombre de contraintes inhérentes à toute recherche surtout à une recherche scientifique.

La première difficulté est celle liée à la documentation, le choix des ouvrages s'est révélé difficile car peu de documents ont abordé spécifiquement la politique et la pratique de l'orientation dans le contexte des approches par compétence dans les établissements d'enseignement général secondaire. Il faut parcourir plusieurs centres de documentation pour trouver quelques ouvrages. Nous n'avons pas assez de mémoires qui ont abordé de façon concrète le thème, dans la documentation des départements de psychologie et des sciences de l'éducation et de sociologie de la FLASH-UAC, de CFPEEN de Porto- Novo et à la Bibliothèque Nationale.

La deuxième a trait, à la réticence des apprenants et à l'indisponibilité des directeurs qui sont souvent occupés par des charges administratives. Cette situation nous a finalement amené à interviewer 04 directeurs plus un censeur et 350 apprenants dans les cinq collèges d'Adjarra.

Enfin l'indisponibilité de certains parents et leur niveau d'instruction souvent très faible ont été un véritable point d'achoppement.

Voilà des difficultés qui ont jalonné notre travail de recherche et de rédaction. Néanmoins ces difficultés ne nous ont pas déroutés, c'est ce qui justifie les résultats que nous avons obtenus. Le chapitre suivant sera entièrement consacré à la présentation de ses résultats et à l'analyse.

**CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE  
DES DONNEES**

## CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

Nos enquêtes nous ont permis d'obtenir quelques résultats que nous voulons présenter ici. L'analyse quantitative issue de cette étude a pour but de découvrir et d'interpréter la politique et la pratique d'orientation dans les collèges ; et d'examiner en définitive la place de l'orientation scolaire pour une éducation de qualité au Bénin. Les résultats obtenus suggèrent quelques réflexions majeures.

### I- Présentation et analyse des données des apprenants

Cette partie sera consacrée à l'exposé des données de l'enquête et à la synthèse des analyses.

#### 1-1. Perception des apprenants de l'orientation

##### 1-1-1. Approche définitionnelle de l'orientation selon les apprenants

**Tableau no1** : Répartition des apprenants selon l'approche de définition

	Effectif	Pourcentage
Guide pour choisir	241	68,86%
Choix de série	102	29,14%
Pas de réponses	17	04,86%
Total	350	100%

Sur les 350 apprenants interrogés, 241 apprenants soit 68,86 % des enquêtés définissent l'orientation scolaire comme une guide pour choisir une série d'étude, 102 apprenants soit 29,14 % estiment qu'elle est le choix d'une série et 17 soit 4,86 % des enquêtés sont incapables de proposer une définition de l'orientation scolaire. L'analyse de ces données montre que la plupart des apprenants ne sont pas en mesure de donner une définition claire et nette de l'orientation scolaire. La meilleure manière de cerner un fait, une situation est de pouvoir maîtriser le sens de son contenu. Les apprenants manquent de notions pour définir convenablement l'orientation scolaire. Les jeunes scolarisés sont très mal ou assez mal informés de l'orientation.

## 1-1-2. Utilité de l'orientation scolaire

**Tableau n° 2 :** Importance de l'orientation

	Effectif	Pourcentage
L'orientation est importante	312	89,14%
Aucune	38	10,86 %
Total	350	100%

Quant à l'utilité de l'orientation scolaire, 312 apprenants soit 89,14 % estiment qu'elle est importante aux apprenants avec de diverses justifications. Le reste n'a pas voulu se prononcer sur l'importance de l'orientation scolaire.

Les élèves ont une faible perception de l'orientation scolaire, cette situation empêche les élèves à s'investir dans le domaine afin d'avoir une vision nette de ce qu'est une orientation dans la vie scolaire et dans la réussite scolaire. Par contre certains, trouvent que l'orientation scolaire est importante pour la seule raison qu'elle peut éviter les échecs scolaires.

## 1-2. Pratique de l'orientation dans les collèges

### 1-2-1. Choix des séries au collège

**Tableau n° 3 :** Répartition des décisions de choix de série

	Effectif	Pourcentage
Administration scolaire	178	50,86 %
Instruction des amis	109	31,14 %
Parents	63	18,00 %
Total	350	100%

Plus de la moitié des enquêtés soit 50,86% des apprenants déclarent que leur série d'étude a été proposée par l'administration scolaire, 109 apprenants soit 31,14 % déclarent que c'est sur instruction des amis qu'ils ont fait le choix de leur série, 63 enquêtés soit 18,00 % disent que ce sont les parents qui ont opéré le choix. La détermination des séries demeure alors une affaire de l'administration du collège au Bénin. Le sens de l'orientation se révèle à s'inscrire dans l'histoire de la personne, histoire qui se tisse dans la parole adressée à l'autre au cours d'un entretien. Un véritable entretien me fait accéder à des pensées dont je ne me savais, dont je n'étais pas capable,

et je me sens suivi quelquefois dans un chemin inconnu de moi-même et que mon discours, relancé par autrui, est en train de frayer pour moi (Merleau, 1988). Le sens ne se donne pas d'emblée, il est à construire<sup>3</sup>. La pratique de l'orientation dans nos collèges est sans entretien. Tout se passe sur la tête de l'apprenant et ceci sous la gouverne des membres de l'administration. L'entretien doit permettre à l'autre de se dire pour qu'il trouve ses propres réponses car, en orientation comme en thérapie, « c'est le patient, et le patient seul, qui détient les réponses ». Ce qui fait défaut dans le système aujourd'hui. L'administration qui s'occupe de l'orientation des apprenants est constituée d'un personnel qui n'est pas suffisamment formé pour gérer les collèges de même qu'il n'a aucune formation en matière de l'orientation scolaire. Tout se passe selon l'expérience ou la vision de l'autorité du collège. Cette pratique ne participe à rien au renforcement de la qualité du système béninois.

## 1-2-2. Existence de structures de l'orientation

**Tableau n°4** : Répartition selon les structures d'orientation

	Effectif	Pourcentage
Absence de structure d'orientation	295	84,29 %
Existence de structure d'orientation	55	15,71 %
Total	350	100%

295 apprenants soit 84,29% de l'effectif ont déclaré qu'il n'existe pas une structure ou service qui s'occupe des questions de l'orientation dans leur collège, 55 apprenants soit 15,71% déclarent qu'il existe une structure qui traite de l'orientation des apprenants.

Tous les enquêtés ont déclaré qu'aucune séance d'information sur les séries n'est organisée à leur endroit. De même ils déclarent que les professeurs ne leur renseignent pas sur les séries pendant les cours en classe. La méconnaissance des différents débouchés de l'enseignement général confirme la faible qualité de l'information donnée aux élèves qui joue sur la qualité de l'orientation. Pour ce faire, un dispositif d'appui, un réseau de ressources devraient être mis en place en vue d'une « véritable éducation des choix, de guidance et d'information » des élèves et leurs parents sur les modalités de procédure, les voies scolaires et professionnelles offertes par le système scolaire et ses

---

<sup>3</sup>Actes de la journée d'études et de formation Le Mans–Rouillon du 18 mars 2009

contraintes. Ce n'est par ce biais que l'orientation reste ou se met davantage au service de l'éducation de qualité et donnera à l'élève les possibilités d'adaptation et de choix conséquents, même à l'intérieur d'un système d'enseignement aux options peu diversifiées.

Dans les collèges, il n'y a pas un service à l'instar de la surveillance ou du censorat pour s'occuper spécifiquement de l'orientation des apprenants ; car 84,29 % des apprenants ont spécifié qu'il n'existe pas une structure qui est chargée des questions de l'orientation. Les 15,71% de la population des apprenants qui ont répondu par l'affirmatif ont certainement confondu le service de l'orientation scolaire à l'administration scolaire car tous à l'unanimité reconnaissent qu'il n'y a jamais eu des séances d'informations ou de séances de travail sur le choix des séries dans les collèges. Le système éducatif béninois n'a pas de dispositifs appropriés pour conduire correctement les aspirations ou les désirs des apprenants. Ce résultat confirme l'hypothèse : les collèges ne disposent pas de structures chargées de l'orientation pour améliorer la qualité de l'éducation béninoise.

### **1-3. Difficultés des apprenants dans le choix des séries d'étude**

#### **1-3-1 Sources d'informations pour le choix des séries**

**Tableau n° 5 :** Répartition selon les sources d'information

	Effectif	Pourcentage
Amis et aînés	283	80,86%
Parents	67	19,14%
Total	350	100%

Pour opérer le choix des séries d'étude, 283 apprenants soit 80,86 % de la population se renseignent auprès des amis ou auprès des aînés, 67 apprenants soit 19,14 % déclarent que leurs parents les aident dans le choix des séries.

Les apprenants éprouvent d'énormes difficultés avant d'opérer le choix de leur série. La plupart des apprenants vont vers des structures ou des sources non indiquées pour se renseigner sur la série à entreprendre. Ainsi 4 apprenants sur 5 vont consulter les amis ou les aînés et le reste se dirige vers les parents. Ces sources sont pour la plupart de cas, incapables de connaître la capacité intellectuelle et de physique de l'apprenant orienté. Cette situation ne restera pas sans conséquence sur l'évolution scolaire des apprenants et par conséquent sur la qualité de l'éducation. Le choix des séries ainsi décrit

ne répond à rien à l'objectif 6 des exigences d'une éducation de qualité pour une bonne orientation des apprenants. Dans ces conditions le changement de série sera un palliatif pour remédier dans la mesure du possible aux échecs causés par la mauvaise orientation.

### 1-3-2 Changements de séries

**Tableau n° 6** : Répartition des apprenants ayant changé de séries

	Effectif	Pourcentage
Apprenants ayant changé de séries	94	26,86%
Apprenants n'ayant pas changé de série	256	73,14%
Total	350	100 %

94 apprenants soit 26,86 % ont sollicité et obtenu le changement de leur série initiale. A ce sujet, la plupart des 94 élèves attribuent ce changement de série aux difficultés de réussite dans certaines matières dites « matières principales » qui ont un coefficient élevé aux examens. 256 d'individus soit 73,14 % déclarent n'avoir eu à demander le changement de série. Nous devons rappeler que dans cet effectif, les apprenants des classes de terminale ont en majorité déclaré avoir changé de série, et ceux-ci sont actuellement dans les séries littéraires. Nous pouvons également inclure certains apprenants des 4<sup>èmes</sup> et des 2<sup>ndes</sup> qui auparavant avaient dit que leur choix a été dicté par leurs parents ou des aînés. Or la pratique dans les collèges consiste à attribuer à chaque apprenant passant en 4<sup>ème</sup> ou en 2<sup>nde</sup> une série qu'il a choisie à l'intéressé d'accepter ou de solliciter un changement de série de son choix. Le mode d'orientation des apprenants rencontre beaucoup des contestations ce qui engendre des difficultés dans le parcours scolaire ce qui pourrait expliquer le taux des échecs constatés lors des examens.

## II- Présentation et analyse des données des parents des apprenants

Les réponses recueillies auprès des parents seront présentées et analysées dans cette partie.

### 2-1. Perception des parents de l'orientation scolaire

## 2-1-1. Sens de l'orientation selon les parents

**Tableau n° 7** : Répartition des parents selon leur définition de l'orientation

	Effectif	Pourcentage
Choix d'une série	97	64,67%
Aide aux apprenants	53	35,33%
Total	150	100%

Au cours de notre recherche nous avons eu 150 parents pour la définition de l'orientation. 97 parents soit 64,67 % de l'effectif définissent l'orientation comme le choix d'une série d'étude, pour 53 parents ce qui représente les 35,33% de la population ; l'orientation est une aide donnée aux enfants afin de les guider. La question de l'orientation demeure un mystère pour les parents aussi, ils n'arrivent pas à la définir comme cela se doit. Le concept de l'orientation scolaire n'est pas aussi cerné par les parents des apprenants. Cette situation conduirait les parents à intervenir dans ce processus d'une manière très peu convaincante.

## 2-1-2. Appréciation des parents

**Tableau n°8** : Appréciation des parents de la pratique

	Effectif	Pourcentage
Acceptable	95	63,33%
Insatisfaits	55	36,67%
Total	150	100 %

95 parents soit 63,33 % de l'échantillon des parents jugent acceptables les orientations faites au collège. 55 parents soit 36,67 % ne sont pas satisfaits de la pratique de l'orientation faite au collège. Une fois que les enfants sont inscrits au collège, les apprenants après deux années d'étude subissent une première orientation et une deuxième orientation après la classe de troisième. Ainsi plus de trois parents sur cinq ne réagissent pas face au choix que l'administration opère pendant la phase d'orientation. Plusieurs facteurs expliquent ce constat. La commune d'Adjarra est une commune rurale dont le taux d'analphabète reste parmi les plus élevés, donc les parents maîtrisent peu de choses en matière scolaire et surtout en matière de l'orientation. Ces parents se résignent à se diriger vers les autorités des collèges pour une quelconque contestation ou réclamation.

## 2-2. Implication des parents dans le choix des séries

### 2-2-1. Choix de l'enseignement général

**Tableau n° 9 :** Répartition des choix de l'enseignement général

	Effectif	Pourcentage
Admis classés	128	85,33%
Aucune réponse	22	14,67%
Total	150	100%

Pour le choix de l'enseignement général ; 128 parents soit 85,33 % de l'effectif déclarent que leurs enfants ont été classés par l'Etat, 22 parents 14,67 % n'ont rien dit à propos. Le choix de l'enseignement général est imposé à tous les enfants ayant obtenu le CEP avec la moyenne d'entrée en sixième par l'Etat. Cet enseignement se trouve priorisé par rapport à l'enseignement technique où l'accès est subordonné à l'admission à un concours. La plupart des apprenants se trouvent en quelque sorte contraints à faire l'enseignement général avant de faire tout autre choix de filière car le concours d'entrée au premier cycle de l'enseignement technique est ouvert aux élèves ayant au moins le niveau cinquième de l'enseignement général.

### 2-2-2. Choix des séries

**Tableau n° 10 :** Rôles des parents dans la détermination des séries

	Effectif	Pourcentage
Parents s'impliquant dans le choix	57	38%
Parents indifférents au choix	93	62 %
Total	150	100 %

93 parents soit 62% ont signalé qu'ils n'ont joué aucun rôle dans le choix de série d'étude au collège de leurs enfants et 57 soit 38 % ont déclaré qu'ils interviennent dans le choix de série de son enfant. Une fois que les enfants sont inscrits au collège, la majorité des parents ne s'intéressent plus aux choix de leurs séries. Cela s'explique par l'absence de structure chargée de l'orientation, du manque de l'information sur les différentes séries existantes au collège et leur implication intellectuelle et professionnelle. Les parents qui interviennent dans le choix des séries de leurs enfants sont certainement des parents intellectuels et disposés aux questions liées à l'évolution scolaire de leurs enfants. Dans ce cas, sur quels critères se basent-ils pour aider les enfants ? L'accomplissement des

désirs personnels des parents se trouve-t-il placé au-dessus de toute capacité intellectuelle et physique de l'enfant ?

## 2-3. Difficultés des parents

### 2-3-1. Connaissance des séries

**Tableau n° 11** : Connaissance des séries

	Effectif	Pourcentage
Ayant une connaissance des séries	44	29,33%
N'ayant aucune connaissance des séries	106	70,67%
Total	150	100 %

106 parents n'ont pas de connaissances sur les différentes séries de l'enseignement général, et 44 soit 29,33 % parents disent connaître les séries de l'enseignement général. L'enseignement général ne s'ouvre pas suffisamment aux parents pour les informer sur les séries et les éventuels débouchés. La raison fondamentale serait l'absence de formation en orientation des membres de l'administration scolaire. Contrairement aux pratiques en vigueur ailleurs où des dialogues famille-équipe éducative ont lieu avant que le choix des séries ne s'opère, la pratique d'orientation prend l'allure d'une véritable sélection dans les collèges au Bénin.

### 2-3-2. Sources d'information des parents

**Tableau n° 12** : Origine d'information

	Effectif	Pourcentage
Amis et aînés	135	90 %
Personne	15	10%
Total	150	100%

Le besoin en information sur l'orientation est persistant. Ainsi 135 parents soient 90 % font recours aux tierces personnes pour avoir des conseils sur le choix de série de leurs enfants. 15 parents soit 10 % de l'effectif déclarent qu'ils ne font appel à personne. L'absence des conseillers en orientation et de structure en orientation scolaire dérange sérieusement les parents qui font appel aux amis et autres personnes dans le but de s'assurer de la pertinence du choix de la série de leurs enfants. Le reste des parents place leur confiance à l'administration scolaire ou même à l'enfant dans le choix des séries, ils

demeurent indifférents à tout ce qui est lié à l'orientation scolaire. L'orientation scolaire commence pourtant depuis la famille.

### **III- Présentation et analyse des données des autorités**

#### **3-1. Pratique de l'orientation**

Pour les autorités des collèges, l'orientation est l'identification des compétences de chaque apprenant en vue de le mettre dans la série dans laquelle il peut mieux et convenablement réussir. Elles déclarent que l'orientation est nécessaire pour éviter les échecs massifs et répétés. L'importance de l'orientation est clairement évoquée par toutes les autorités des collèges.

Dans les cinq collèges, les autorités disent disposer de structure qui s'occupe de l'orientation scolaire des apprenants. Mais la composition varie d'un collège à un autre, 3 directeurs ont déclaré disposer de comité d'orientation et deux évoquent que l'orientation revient au conseil de classe et surtout au professeur principal. Le fonctionnement de l'orientation est exposé à un risque d'incohérence du fait de la diversité de la pratique dans les établissements. Les différentes réponses apportées par les autorités des collèges montrent bien que la pratique de l'orientation des apprenants dans nos collèges est réglementée. Les directeurs restent tous accrochés aux dispositions du texte en vigueur dont le contenu ne mentionne rien par rapport aux mécanismes pratiques et scientifiques de l'orientation. Ce qu'il faut souligner, c'est que les décisions d'orientation sont de fait extrêmement décentralisées ; rien ne garantit alors un mode de fonctionnement identique d'un site à l'autre. L'orientation n'a pas encore toute sa place dans notre système scolaire. Elle manque de statut et de règlement car les pratiques varient d'une autorité à une autre, cela démontre de l'absence d'une coordination au niveau départemental voir national. Il se manifeste une ingérence outrancière des professeurs et autres dans l'orientation scolaire des apprenants, pour la simple raison qu'ils se retrouvent en territoire inoccupé et qu'il faut combler le vide, car l'orientation scolaire est une science qui ne saurait confier aux profanes ou aux analphabètes de cette science.

#### **3-2. Politique d'information sur les filières**

Les autorités des cinq collèges ont toutes déclaré qu'elles n'organisent à l'intention des apprenants aucune séances d'informations sur les différentes séries, ni des

séances d'élaboration des projets de vie, ni des tests de personnalité, ni tests d'évaluation des capacités intellectuelles et physiques. De même pendant les situations d'apprentissage, les enseignants n'abordent pas les questions liées à l'orientation ; car disent-elles aucune situation d'apprentissage ne l'exige et aucune formation voir des séances d'information n'est organisée au profit des enseignants. Face cette situation de manque d'information, les élèves qui réussissent à s'adapter au régime scolaire et à obtenir des succès en fin d'année, naviguent souvent à vue par rapport à leur capital intellectuel et physique.

Pour nous, l'orientation scolaire bien comprise est celle dont les pratiques cherchent à concilier les contraintes scolaires et économiques avec le libre jeu des « facultés naturelles », intellectuelles et les intérêts de l'élève (futur adulte).

Les élèves développent l'écoute pour suivre les cours pour avoir de bonnes notes, mais ils ne développent pas toujours leurs potentialités, leurs talents. La conséquence directe est la ruée des élèves vers les travaux dirigés ou les répétiteurs qui deviennent plus en plus onéreux. Or, c'est la prise en compte des talents et de désirs à l'âge scolaire qui stimule et renforce la vocation pour tel ou tel métier. La responsabilité n'incombe pas trop aux autorités des collèges. Pendant l'élaboration du budget aucune ligne n'est pas allouée à l'orientation scolaire. Le collège se trouve dépourvu des moyens pour faire appel aux compétences extérieures pour aborder les réalités de l'orientation scolaire. Aussi l'Etat n'a jamais mis à la disposition des collèges des conseillers en éducation ou des psychologues scolaires. Ce côté aussi important de l'éducation est délaissé par l'Etat central donc dans les collèges le constat ne va point changer. On peut donc comprendre en partie pourquoi l'on ne cesse de déplorer de plus en plus au Bénin, la réticence de plusieurs personnes au travail, le faible dévouement au travail, l'absence de compétitivité, la faible productivité et le professionnalisme qui semble même désert le forum. Il ne peut donc pas en être autrement parce que beaucoup de travailleurs exercent leur métier sans désir ni goût.

### **3-3. Pratique de l'orientation des apprenants dans les collèges**

Dans les collèges, 4 directeurs ont déclaré que les apprenants subissent une première orientation dès leur passage de la 5<sup>ème</sup> en 4<sup>ème</sup>. A ce niveau, ils sont repartis soit vers la série Moderne Court (MC), c'est-à-dire qu'ils sont prédestinés à évoluer dans les sciences exactes, soit vers la série Moderne Long (ML), c'est-à-dire qu'ils sont

prédestinés à la littérature. Un directeur nous a confié que la première orientation se fait lors du passage de la 4<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup> il ajoute qu'en 4<sup>ème</sup> tous les apprenants font la physique chimie et l'espagnol ou l'allemand, c'est-à-dire les matières distinctives de la MC et ML. Les 5 directeurs ont déclaré que la 2<sup>ème</sup> orientation se fait lors du passage de la 3<sup>ème</sup> en seconde. Une troisième orientation est parfois faite pour les apprenants des secondes littéraires qui seront dirigés vers les séries A<sub>1</sub>, A<sub>2</sub> et B. Les apprenants sont repartis vers les secondes A, B, C et D. Pour attribuer les séries à leurs élèves, les directeurs ont affirmé que le seul repère est le résultat scolaire de l'enfant à travers lequel les notes dominantes indiquent comme l'aiguille de la boussole. La décision d'orientation s'appuie sur des notes et des moyennes de notes, méthode dont les insuffisances ont été démontrées depuis longtemps par diverses études. Les évaluations scolaires couramment pratiquées, qui organisent les apprentissages et certifient les acquis, servent aussi à orienter. Un problème, c'est que les décisions d'orientation se fondent sur ces notes, qui correspondent donc à des niveaux de connaissance inégaux selon les contextes. Ce qui pose problème en termes de justice et d'orthodoxie, et peut aussi desservir les élèves dans la suite de leur cursus. Une seconde source d'incohérence concerne donc les décisions prises sur la base des notes et aussi bien sûr d'autres critères tels que la demande des familles. Une orientation réussie doit permettre à chacun d'exploiter tout son potentiel et de s'insérer professionnellement.

Les chefs d'établissement ont tous reconnu qu'ils ne font pas appel à un psychopédagogue ou à un conseiller en orientation pendant les séances de l'orientation. Cet état de choses découle de la méconnaissance des mécanismes de l'orientation par les chefs d'établissement.

L'orientation est un enjeu important pour les élèves. On est donc en droit d'attendre un fonctionnement raisonnablement comparable d'un site à l'autre, au sens où, du moins sur une base scolaire (puisque l'orientation est censée se fonder sur la valeur scolaire), des élèves comparables ont effectivement des chances identiques d'obtenir des orientations identiques.

Ceci suppose d'une part que les notes qui appréhendent cette valeur scolaire sont raisonnablement comparables, d'autre part que leur poids dans la décision est également voisin. Ils reconnaissent également que ce procédé n'est pas infaillible et que parfois, il

contribue dans une large mesure aux échecs scolaires et à la perte du goût des études chez certains apprenants ce qui engendre des cas de déscolarisation.

Pour les difficultés rencontrées, les directeurs ont tous déclaré qu'après la répartition des élèves, certains parents contestent fortement certaines décisions de l'administration scolaire. Les changements de séries en cours de cycle ou après plusieurs échecs au baccalauréat en sont les preuves de la mauvaise orientation. Dans ce cas, la démarche administrative pour un apprenant qui désire changer une série consiste à adresser une demande signée par l'élève et contre signée par les parents accompagnés de la copie des bulletins de notes de l'année écoulée. Ces données montrent que la question d'orientation scolaire qui doit être abordée avec objectivité, professionnalisme et minutie dans les collèges, est encore à l'étape de simple interprétation des résultats d'évaluation des connaissances sans y associer les élèves, les parents, et les conseillers en orientation. Face à la situation, la question qui se pose est de savoir : quelle politique doit-on mettre en œuvre pour avoir une éducation de qualité à partir de l'orientation des apprenants dans les collèges d'enseignement général au Bénin ?

**CHAPITRE IV : PERSPECTIVES POUR UNE  
APPROCHE EFFICIENTE DE L'ORIENTATION  
SCOLAIRE**

## CHAPITRE IV : PERSPECTIVES POUR UNE APPROCHE EFFICIENTE DE L'ORIENTATION SCOLAIRE

L'éducation est reconnue comme un levier incontournable pour lutter contre la pauvreté et comme le moyen primordial pour favoriser le développement durable d'une nation ainsi que le renforcement de la cohésion sociale. Il est certain que notre système éducatif souffre aujourd'hui d'une multitude de problèmes. Des jeunes de plus en plus nombreux se trouvent devant des possibilités d'études plus larges et devant des formes d'éducation nouvelles et plus diverses. Devant l'accroissement des besoins d'éducation de l'économie et de la demande d'éducation de la population, le problème n'est plus de choisir une élite mais de promouvoir une éducation de qualité et de faire suivre au plus grand nombre les études dignes qui leur conviennent le mieux. Orientation scolaire devient ainsi une des missions essentielles pour avoir une éducation de qualité dans le système éducatif béninois, aidant l'économie à satisfaire ses besoins, et les individus à réaliser leurs aptitudes. Avant d'aborder les approches de solution, il nous paraît judicieux de rappeler quelques textes en vigueur sur l'orientation scolaire au Bénin.

### I- Textes institutionnels sur l'orientation scolaire au Bénin

A cette étape de l'étude, il sera question d'interroger les archives en vue d'identifier les grandes décisions institutionnelles qui ont été prises en faveur de l'orientation scolaire au Bénin.

#### 1-1. Anciennes dispositions législatives sur l'orientation scolaire

L'Etat a pris de diverses mesures au regard de l'augmentation de plus en plus croissante du nombre de sans-emploi ; l'ordonnance 75-30 du 23 juin 1975 met particulièrement l'accent sur l'orientation en ces termes : « *il sera assuré une orientation progressive au moyen des tests adéquats, par un conseil d'orientation. Le passage à un niveau d'enseignement sera décidé sur avis du conseil d'orientation et sur la base des besoins de l'Etat. Il sera aussi tenu compte : des résultats du contrôle continu, des tests d'orientation, des vœux exprimés par l'élève ou l'étudiant.* »

En effet, à la conférence des Forces Vives de la Nation tenue en février 1990, les membres de la commission de l'éducation, culture, sciences, sport et environnement

avaient perçu l'orientation scolaire comme une solution à l'inadéquation entre la formation et l'emploi en soulignant : « *L'enseignement secondaire mettra un accent particulier sur la formation professionnelle... Ici, il convient de créer un organisme chargé de l'orientation scolaire...* ». La commission suggère en outre de « *revenir aux anciennes séries avec leurs appellations commune à tous les pays francophones et déboucher sur les diplômes compétitifs sur le plan international...* » (ACN, 1990, p 84).

Aux Etats Généraux de l'Education (EGE) tenus du 02 au 09 octobre 1990, les délégués membres de la commission de l'Enseignement Secondaire Général n'ont pas occulté la question de l'orientation dans les objectifs spécifiques définis pour cet ordre d'enseignement. Ainsi on peut lire dans leur rapport que « *l'Enseignement Secondaire est doté d'un organisme chargé de l'orientation scolaire dont le rôle et les activités seront définis par une commission ad hoc nommée à cet effet et composée entre autres du MEN du MTAS, des organismes privés, des employeurs, des parents d'élèves* » (A.E.G.E, 1990, p 80).

Le document cadre de politique éducative adopté par le gouvernement en janvier 1991 s'est aussi appesanti sur la question de l'orientation en ses points 8, 9 et 10.

Ainsi, le point 8 rappelle que « *tenant compte de l'importance qu'a pris le secteur informel sur le marché du travail, et sachant que l'époque ou l'Etat pouvait garantir un emploi pour tout sortant des études secondaires et supérieures est révolue, l'école béninoise, tous niveaux confondus, devrait former à l'auto-emploi. Il s'agira fondamentalement de tenir compte de la situation économique de notre pays en facilitant l'insertion de la grande majorité des jeunes dans les secteurs ruraux et artisanaux* ».

Au point 9, il est indiqué que « *la sélection et l'orientation scolaire et universitaire seront renforcées en tenant compte des potentialités de l'apprenant et de sa motivation, ainsi que des besoins du pays en matière de compétences et de ressources* ».

Enfin le point 10, précise que « *tout en couronnant le premier cycle du secondaire, le BEPC sera un diplôme de sélection et d'orientation* » (Do.Ca, pp 4,5).

La loi 2003-17 portant orientation de l'Education Nationale au Bénin, promulguée le 11 novembre 2003, vise à consolider les acquis du passé tout en engageant résolument le système sur la voie de la modernité. Elle abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de l'ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975. La nouvelle

armature juridique du système en ces articles 1, 2, 3 et 4 précise et insiste sur le principe que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et savoir-être. La loi nourrit en outre l'ambition de garantir aux apprenants le droit à une orientation scolaire et professionnelle judicieuse en disposant en ses articles 4 et 55 respectivement ce qui suit :

*« L'école doit offrir à tous, la possibilité d'appréhender le monde moderne et de transformer le milieu en partant des valeurs culturelles nationales, du savoir, du savoir-faire et du savoir- être endogènes, et du patrimoine scientifique universel.*

*Elle doit permettre à tous les niveaux, une éducation et une formation permanentes, favoriser les spécialisations grâce à une orientation judicieuse qui tient compte des capacités individuelles et des besoins de la Nation ».*

Quant à l'article 55, il stipule : *« le droit aux conseils en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie intégrante du droit à l'éducation ».*

Le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève quand celui-ci atteint l'âge de la majorité. Ce choix doit tenir compte des aptitudes intellectuelles, technologiques de l'élève.

L'élève ou l'étudiant élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative, notamment des enseignants et des conseillers en orientation qui lui en facilitant la réalisation tant en cours de scolarité qu'au terme de celle-ci » (Loi n°.2003-17).

La loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 vient modifier la loi 2003-17 du 11/11/2003 pour que les droits aux conseils en orientation et à l'information dans les enseignements et dans les professions fassent partie intégrante du droit à l'Education.

L'étude des différents textes institutionnels relatifs au système éducatif au Bénin a révélé la volonté politique du législateur d'assurer aux élèves une orientation scolaire et professionnelle idoine et tenant compte des besoins réels du pays. Mais force est de reconnaître que pour l'essentiel, l'orientation des élèves dans les diverses séries ou filières d'enseignement peine à trouver ses marques. Elle est restée à l'étape des intentions. Des actions concrètes peinent à trouver le jour.

## 1-2. Nouvelles dispositions en matière d'orientation scolaire

Pour assurer aux apprenants une orientation scolaire adéquate face aux enjeux socio-économiques de notre pays. Le gouvernement a pris le décret n°2012-431 du 06 novembre 2012, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du MESFTPRIJ et l'Arrêté n° 340/MESFTPRIJ/DC/SGM/DPS/SA du 23 juillet 2013, portant Attribution, Organisation et Fonctionnement (AOF) de la Direction de Prospection et de la Scolarisation (DPS), ont permis de réhabiliter l'information et l'orientation des apprenants des sous-secteurs de l'ESG/ETFP. L'article 94 de l'arrêté a prévu une cellule d'orientation scolaire et de vie scolaire. Cette cellule a élaboré une politique d'information et d'orientation qui se trouve actuellement à la phase de vulgarisation. Les différents organes en charge de l'orientation sont :

Au plan national on a, le Comité Technique National de l'Orientation (CTNO). Ses attributions sont :

- définir les orientations stratégiques de mise en œuvre de la politique d'information et d'orientation des apprenants ;
- élaborer le plan global de fonctionnement des différents comités chargés de gérer les questions d'orientation scolaire ;
- déterminer les objectifs d'information et de formation liées à la question de l'orientation scolaire en concertation avec les partenaires institutionnels.

Au niveau des sous-secteurs il est prévu le Comité Sous-sectoriel de Pilotage de l'Orientation Scolaire (CSPOS). Ce comité a pour mission de suivre la mise en œuvre stratégique des grands axes d'orientation scolaire et professionnelle définie par le CTNO en tenant compte des évolutions technologiques, de l'environnement et de ses besoins. Dans chaque département il y a le Comité Sous-sectoriel de Pilotage de l'Orientation Scolaire (CSPOS). Sa mission est d'appliquer la politique définie par le (CTNO). Au sein de chaque établissement on a le Conseil d'Orientation des Apprenants (COA). Il a pour mission de mettre en œuvre les stratégies définies par le CSPOS :

- assurer une IEC (Information/Education/Communication) conséquente en faveur des apprenants, des enseignants et des parents d'élèves sur les différentes opportunités d'orientation ;
- suivre les apprenants par rapport aux outils d'orientation ;

- instaurer un dialogue permanent entre le professeur principal, le professeur certifié responsabilisé pour l'orientation, le conseiller en orientation, les apprenants et les parents d'apprenants.

Il nous apparaît utile de voir le fonctionnement de ce comité dans les collèges.

### **1-3. Fonctionnement du Conseil d'Orientation Scolaire (COS)**

Selon le décret N° 2012-431 du 06 novembre 2012 les professeurs principaux, sur instruction du chef d'établissement, réunissent le conseil de classe avant le conseil de fin de chaque semestre. Ils recueillent les avis des membres du conseil sur le travail de chaque apprenant. Après le premier semestre, les Professeurs Principaux, le professeur responsabilisé pour l'orientation et le secrétariat permanent du COA, organisent des entretiens avec les apprenants cibles accompagnés de leurs parents pour un dialogue en vue d'une bonne orientation scolaire. Les Professeurs Principaux (PP) reprennent ces documents et font les réajustements nécessaires. Ils préparent un dossier en bonne et due forme sur chaque apprenant cible qu'ils présentent au conseil d'orientation de fin d'année. Le conseil d'orientation distribue à tous les apprenants de la classe de cinquième une fiche de vie scolaire et de pré-orientation à remplir et à déposer au début du deuxième trimestre. Cette fiche est remise au professeur principal ou au conseiller en orientation. En fin d'année, les conseils de classe puis d'orientation exploitent la fiche de vie scolaire et de pré-orientation, les résultats scolaires, pour une orientation de l'apprenant vers une quatrième littéraire ou scientifique ou vers un centre de métier ou de qualification professionnelle. A la fin du premier semestre, l'apprenant de la classe de troisième rédige son projet de vie (modèle-DPS) qu'il dépose au professeur principal ou au conseiller en orientation.

En fin d'année, les conseils de classe puis d'orientation statuent sur l'orientation de l'apprenant en exploitant les informations contenues dans sa fiche de vie scolaire, son projet de vie, ses résultats scolaires, ses capacités intellectuelles et physiques en tenant compte de la capacité d'accueil des établissements scolaires et des centres de formation. Ainsi l'apprenant est orienté vers une seconde littéraire ou scientifique dans l'ESG ou vers une spécialité technologique ou professionnelle dans l'ETFP ou encore vers les centres de métiers. Au-delà de l'aide que le conseil peut toujours apporter pour des choix ponctuels, les finalités du conseil en orientation résident plus fondamentalement dans l'aide à la construction de soi du sujet, de son autonomie, de son identité : on considère

désormais le conseil comme un travail avec le consultant sur ses attitudes et sur ses façons de considérer la tâche « s'orienter ».

## **II- Rôles des acteurs du système éducatif en matière de l'orientation pour une éducation de qualité**

L'école est l'institution prévue par la société pour orienter les enfants et leur donner les moyens de tenir une place dans la vie active. L'orientation vise à résoudre la quadrature du cercle entre :

- L'élève avec sa liberté de choix, ses aptitudes, ses compétences...et ses résultats scolaires ;
- la réalité interne du système éducatif : lieux d'accueil, filières... ;
- la réalité externe des besoins économiques et sociaux (Tharin, 2005).

L'orientation est un processus continu qui doit commencer très tôt et continuer tout au long de la vie d'adulte ; c'est un travail en réseau où interviennent divers partenaires : parents, professeurs, chef d'établissement... et surtout le jeune qui doit être acteur de son orientation. L'orientation doit permettre la réalisation de l'équité et l'inclusion pour éviter l'exclusion. Entendue comme telle, elle ne peut être le seul fait des spécialistes. Elle s'effectue sur la base des influences depuis le milieu familial jusqu'à la société en passant par les acteurs de l'école. Il est donc impérieux de définir l'action de chaque acteur pour avoir une éducation de qualité.

### **2-1. Apprenant**

L'apprenant est le premier concerné par la plupart des principes de l'éducation de qualité. Il est au cœur de tout le débat sur l'orientation scolaire. Adomou (2007) écrit : pour l'élève, l'orientation est d'abord une affaire d'identité personnelle, de correspondance entre ce qu'il a envie de faire, de ses objectifs et des voies à choisir pour y arriver. Selon le principe de l'accessibilité, l'apprenant doit avoir le droit de choisir et d'accéder à n'importe quel parcours éducatif qui correspond le mieux à ses besoins individuels, et à ses talents et aspirations personnels. Mais ce projet professionnel et personnel de l'élève sera influencé par son environnement familial, éducatif, économique et social. L'éducation de qualité exige que l'éducation fasse activement partie de la

communauté et qu'elle soit sensible à ses besoins, tout en reconnaissant les circonstances socio culturelles des apprenants et leur contexte économique et environnemental. Le choix est parfois à opérer entre ses propres ambitions, celles de ses parents et de la société de façon générale. L'apprenant doit bénéficier de la part de la famille et de la société du soutien car l'éducation de qualité requiert énormément de ressources et cela ne doit pas être considéré comme un problème. L'éducation doit bénéficier d'un soutien public car elle est une responsabilité publique et un bien public. D'une manière générale, il faut dire que les ambitions professionnelles des enfants-apprenants sont dictées par les aspirations et la catégorie sociale de la famille à laquelle ils appartiennent. Reuchlin (1971) renchérit en ces termes : le niveau socioculturel de la famille est aussi lié au degré d'ambition professionnelle de l'enfant. L'élève doit se renseigner sur les séries de l'enseignement. L'élève doit s'organiser en définissant des objectifs scolaires et les revoir aussi souvent que possible. Il doit rechercher la série qui convient le mieux à ses aspirations et à ses objectifs dans la vie, pour laquelle on a quelques atouts et dont on est prêt à affronter les exigences. Il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » série, mais il peut avoir une bonne ou une mauvaise orientation.

Dans le processus de la connaissance de soi, l'élève doit mettre en application le principe de la participation. Ce principe est essentiel pour garantir la motivation et la réalisation de l'apprenant ainsi que la durabilité de ses acquis d'apprentissage. En outre, l'apprentissage par les pairs doit être encouragé comme moyen de promouvoir l'interaction sociale et un certain sens de la responsabilité et de la solidarité envers autrui. L'apprenant doit :

- s'interroger sur ses forces et ses faiblesses dans son travail scolaire ;
- exprimer ses intérêts et ses goûts par rapport à certains rôles professionnels de son entourage ;
- reconnaître certaines de ses habiletés, certains de ses talents à partir des fonctions et des professions exercées par les membres de sa famille, le personnel scolaire, et toute personne travaillant dans son milieu immédiat ;
- associer ses disciplines scolaires préférées à des professions de différents secteurs du monde du travail ;
- faire le récapitulatif de ses goûts et de ses intérêts ;

- développer le sens de responsabilité, de l'engagement, de persévérance, de ténacité, de patience, d'autonomie et le sens d'initiative ;
- avoir le dynamisme intellectuel : ouverture d'esprit, curiosité, goût du risque, dépassement des préjugés et stéréotypes, autocritique et de discernement.

La construction du choix d'orientation scolaire et professionnelle ne se limite pas à l'implication de l'élève mais inclut ses parents et plus largement son groupe familial. Pour réaliser son projet d'orientation, l'élève a besoin d'un environnement incitateur, d'encadrement et de soutien.

## **2-2. Milieu familial**

L'école commence à la maison. Les relations mémorisées par la mère modèlent et prédestinent l'enfant. Les interactions intrafamiliales constituent dans la plupart des communautés humaines le socle principal sur lequel est scellée la réussite scolaire de l'enfant. Le cercle de famille est donc le premier support de l'orientation. La famille est le soutien principal de l'éducation de qualité. Pour Vogué (1973) : chaque famille est un peu comme une matrice : de sa forme dépend, celle que prendra l'enfant. La philosophie, le droit et la théologie, enseignent que les parents ont un droit naturel, direct et inaliénable sur l'éducation de leurs enfants. En leur imposant le droit d'éduquer leurs enfants, la nature leur confère tous les droits corrélatifs à ces obligations. Les parents ont le devoir de rendre leurs enfants à maturité. Ils doivent avoir une attitude de confiance et de collaboration envers l'orientation elle-même, puis une attitude constructive, objective et discrète à l'égard de l'enfant. A ce titre, ils doivent conserver à l'enfant son élan spontané, en l'amenant à aimer, à vouloir, et à estimer le travail, comme le moyen normal d'assurer leur subsistance ; leur inculquer de nobles sentiments sur l'autonomie personnelle, la compétence professionnelle et les diverses carrières. Les ambitions, le langage, le mode de vie de la famille répondent parfois aux normes que privilégie la société. Les conditions matérielles dans lesquelles vit un enfant déterminent sa scolarité. Les inégalités de scolarisation commencent à se construire dans les familles. L'environnement familial diversement structuré présente des différences qui sont liées à l'appartenance sociale et ont un impact sur le développement cognitif des enfants et sur la production scolaire. Les travaux de Lautrey (1980) nous révèlent que la construction des projets scolaires est fortement déterminée par le degré de culture de la famille. La cellule familiale exerce, de façon plus ou moins directe, un contrôle sur le comportement de l'adolescent. Les aspirations professionnelles qu'ont les parents pour leurs enfants, la

pression ou la domination qu'ils peuvent exercer sur eux, l'encouragement et le soutien qu'ils peuvent leur donner quand ils choisissent un domaine de formation sont des facteurs qui influencent directement le choix de carrière de l'individu. Les parents jouent un rôle essentiel dans l'orientation de leurs enfants. Ils accompagnent l'enfant dans sa scolarité en l'aidant à découvrir, à éveiller sa curiosité et en l'amenant vers l'autonomie. Il est donc du plus haut intérêt, pour orienter judicieusement l'enfant, de mettre en commun les renseignements que peuvent fournir la famille et l'école. Seulement, les parents, eux, ne voient l'enfant qu'à la maison. Ils s'aperçoivent bien qu'il a du goût et des dispositions pour l'étude en général. Mais, au fond, ils ne voient que les qualités ou les défauts de l'intelligence pratique. Ils ne sont pas à même de juger avec pertinence les possibilités ou les insuffisances de l'enfant. Seule l'école à travers les enseignants peut fournir avec plus d'objectivité les informations relatives aux aptitudes réelles de l'enfant apprenant. D'où la coopération et la complémentarité sont nécessaires entre la famille et l'école dans le cadre de l'« aiguillage » en matière d'orientation. La relation entre les prestataires d'enseignements (l'école et la famille) doit être construite sur la ferme conviction que la coopération maximise leurs ressources et qu'elle améliore leurs capacités d'aboutir à l'objectif recherché. La réussite scolaire des enfants sera un enjeu essentiel pour les parents qui nourrissent envers eux des aspirations professionnelles particulièrement importantes. Au moment de prendre des décisions, les parents s'efforceront de porter sur leurs enfants et sur leur avenir un jugement juste : ils doivent les apprécier tels qu'ils sont et proposer ou approuver les projets qui s'avèrent adéquats. Ils doivent éviter de procéder d'un plan idéal auquel rien ne correspondrait dans la personnalité de l'être à orienter, ou de s'inspirer d'une recherche de fausse gloire. L'enfant n'est pas un terrain d'expérimentation des projets de vie des parents.

### **2-3. Milieu social**

De même que la famille influence les choix de carrière des enfants, les amis, le milieu social ont aussi un impact dans l'orientation de leurs pairs. Le groupe des amis prend une grande importance dans la vie de l'adolescent : il devient son groupe de référence. Très jeune, l'enfant tend à s'identifier à l'un de ses parents ou à un adulte de son entourage. Beaucoup de jeunes tendent à suivre aveuglément leurs amis dans les choix de filières d'études ou de formation sans chercher à se poser un minimum de questions sur ce qui les distingue par rapport à leurs amis sur le plan de la personnalité, des intérêts et des capacités. La société déverse sur tous les adolescents un flot

d'informations et utilise pour cela les canaux les plus divers : le poste de télévision, l'internet, les magazines, les films, les affiches publicitaires. Il n'est donc pas étonnant que les slogans jetés à la tête des jeunes déterminent fortement leurs aspirations.

L'influence exercée par la société sur l'orienté est fonction des besoins actuels. De génération en génération, les métiers "symboles" varient compte tenu de l'évolution de la société et la perception que celle-ci a des métiers. Dans notre société actuelle, les jeunes sont portés vers un métier vivant, changeant, séduisant ou l'on attend non seulement les avancements automatiques en grades mais patiemment la retraite. L'attention est portée vers les métiers les plus rémunérateurs. Ces noms de métiers suggèrent aux adolescents des situations qui ont souvent peu de rapport avec la réalité de leur pratique. Ainsi le choix des métiers est souvent axé sur les professions libérales qui ont une résonance particulière dans la société qui n'en voit que les avantages matériels et financiers. Ainsi les adolescents veulent devenir plus tard "avocat" "médecin" ou agent des douanes plutôt que d'être enseignant ou administrateur agricole. Quoiqu'il en soit comme l'a affirmé Raffestin cité par Pacaud (1959), il n'y a pas d'histoire des choix professionnels qui soit indépendante de la structure de l'histoire de l'évolution de la société. Seule l'école est en mesure de déceler les habiletés des apprenants à travers les différentes observations identifiées par les enseignants.

## **2-4. Enseignants**

L'enseignant a une nature multidimensionnelle des compétences que l'apprenant cherche à développer ; ceci requiert que l'éducateur possède un vaste éventail de compétences, en rapport aux thèmes abordés ainsi qu'aux méthodes et à l'organisation du processus d'apprentissage. Les enseignants représentent l'un des acteurs déterminants de l'orientation scolaire. Le rôle des enseignants dans l'orientation future des apprenants est prépondérant. Les enseignants sont devenus les principaux responsables de l'orientation scolaire. La participation de l'apprenant au processus éducatif dépend de l'enseignant qui doit le considérer comme partenaire dans le processus d'apprentissage, d'identifier leurs différents rôles, responsabilités et compétences. Certes, les enseignants ne voient les apprenants qu'à l'école ce qui est à tous égards un milieu artificiel. Ils ne connaissent qu'imparfaitement les apprenants en ce sens que les comportements caractéristiques se révèlent mieux ailleurs qu'à l'école. En revanche, les enseignants sont mieux renseignés que les parents sur les aptitudes intellectuelles de leurs enfants. En cela, ils apparaissent

comme les principaux responsables de l'orientation scolaire. Ils suivent les apprenants, les notent, les apprécient, constatent leurs progrès, leurs échecs et de fait, déterminent en conseil de classe l'orientation subséquente. Mais dans ce délicat travail, les enseignants n'ont à leur disposition que deux outils : la note et l'appréciation, outils qui trop souvent sont aléatoires et subjectifs. C'est la raison pour laquelle Vogué (1973), estime que la note et l'appréciation sont deux éléments, « imparfaits, ne cernent que de façon imprécise la réalité d'un enfant, échouent souvent à prévoir son évolution ». Car d'après une étude conjointement menée par Laverne et Noizet, (1993) ; il faut 78 correcteurs pour une composition française afin de pouvoir prétendre à une note objective. Si le problème ne se pose pas tellement en mathématiques, c'est avec acuité qu'on le retrouve en littérature ou les facteurs influençant l'appréciation peuvent varier d'un individu à un autre.

En réalité, les notes ne déterminent pas véritablement les aptitudes des apprenants. Pour cela, le rôle des enseignants dans le cadre de l'orientation doit consister à identifier ou détecter les aptitudes et aider les apprenants à les développer plutôt qu'à compter les points et apprécier les mérites. Ils doivent apprendre aux apprenants comme le dit Vogué à « trier, déchiffrer, exploiter et lier l'information d'où qu'elle provienne » dans le sens d'adapter leurs aptitudes révélées aux choix d'une profession plus tard dans la société. Chaque enseignant, en ce qui concerne, doit pouvoir expliquer aux apprenants l'importance de sa matière et les domaines d'application, les métiers ou professions qui y sont liés. Il a la lourde mission de susciter l'intérêt des élèves à la discipline dont il assure la charge. L'enseignant doit, mobiliser ses connaissances dans le domaine de l'orientation pour "aider l'élève et ses parents dans l'élaboration d'un projet professionnel". Il participe à l'évaluation scolaire individuelle, il s'implique dans l'accompagnement du parcours de chacun de ses élèves afin d'éclairer les propositions faites en conseil de classe. Il mettra en œuvre le principe de Parité et réciprocité dans la relation éducateur/apprenant pour favoriser l'éducation de qualité.

Au collège, un des professeurs de la classe assure les fonctions de professeur principal. Il est le personnage chargé de rassembler toutes les informations : il est le coordinateur désigné par l'institution scolaire. Il est avant tout le coordonnateur de l'équipe de professeurs intervenant dans la classe. La mission fondamentale du professeur principal est de créer l'unité de la classe. Il doit amener ses collègues à réfléchir sur les objectifs à atteindre tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de l'éducation. Il est le principal responsable du conseil qu'il préside éventuellement ce, en accord avec le chef

d'établissement. Durant toute l'année scolaire, et afin de mieux préparer chaque conseil de classe, il consigne les observations de chacun de ses collègues, leur communique celles dont il a été saisi par ailleurs, organise lors du conseil des professeurs les discussions, s'efforce d'en dégager progressivement les conclusions qu'il présentera au conseil de fin de trimestre en présence des délégués des parents d'élèves et des élèves. Il suscite et centralise, sous l'autorité du chef d'établissement, les informations diverses susceptibles d'aider à une meilleure connaissance de l'élève. Les professeurs principaux doivent réaliser des entretiens personnalisés d'orientation. L'entretien personnalisé est déjà un élément essentiel pour l'orientation professionnelle de l'élève et pour lutter contre les échecs. Il concourt au développement du dialogue entre les enseignants, le conseiller d'orientation psychologue, les élèves et leurs parents. Il contribue à la mise en œuvre du suivi continu des résultats scolaires et des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation. Il fait le lien entre toutes les personnes qui s'occupent de l'élève : parents, professeurs, administration... En définitive, plus qu'un gestionnaire de conflits ou de tensions dans la classe dont il a la charge, plus qu'un 'comptable' des notes semestrielles et annuelles et un décideur du passage ou du redoublement, le professeur principal apparaît comme un personnage clé dans l'équipe éducative pour l'atteinte des objectifs d'une éducation de qualité.

## **2-5. Conseiller d'orientation**

Tout le monde admet aujourd'hui qu'il n'est plus possible d'isoler l'évolution scolaire d'un enfant de son histoire physique, affective et sociale. L'administration scolaire a donc besoin de quelqu'un qui soit rompu à toutes les techniques de pédagogue, psychologue, économiste, sociologue, animateur... Et c'est là qu'intervient le conseiller d'orientation. Il assiste dans la mesure du possible aux conseils de classe et d'orientation. En effet il est, à la fois par sa formation et grâce à sa position « à l'extérieur » de la relation pédagogique, le témoin neutre qui peut associer et combiner toutes les informations, dégager les lignes de force, écarter les détails : grâce à lui, l'enfant n'est plus la juxtaposition d'impressions ou de résultats scolaires, il n'est plus décrit, figé à un moment de son existence, il devient un faisceau d'aptitudes, de comportements, de rejet et de désirs. Le conseiller peut encore, par une série de techniques, aider à déchiffrer les aspirations profondes derrière celles qui sont exprimées, à dépister les difficultés, à situer le niveau d'un apprenant, d'une classe par rapport au reste de la population scolaire et traduire ainsi les appréciations de chaque professeur dans un langage commun. Il peut

encore pallier au manque d'information des enseignants : pour conseiller à un enfant de suivre une voie plutôt qu'une autre, il est indispensable de connaître auparavant tous les parcours scolaires et professionnels. Le conseiller d'orientation, étudie, étape par étape, chaque filière jusqu'à l'entrée dans la vie active. Il recherche les débouchés possibles, il inventorie les passerelles qui rejoignent d'autres enseignements. Il sonde les qualités des jeunes gens qui se sont adaptés au travail pour lequel ils avaient été formés, il dénombre ceux qui se sont perdus en chemin, il remonte dans le temps pour observer comment les uns et les autres ont franchi chaque palier de la scolarité depuis l'école élémentaire. Il suggère les voies ouvertes et celles qui sont les plus risquées. Quand le conseiller décide rétablir le contact entre les individus, il doit donc dissiper les préjugés, les malentendus, les hiérarchies abusives. Pour cela il lui faut replacer chaque métier dans le contexte actuel, décrire précisément les conditions de travail, les niveaux de qualification, l'échelle des salaires, les possibilités de promotion, les débouchés locaux et nationaux, les facteurs qui expliquent l'expansion ou au contraire la stagnation de l'emploi dans cette branche. Le conseiller doit élaguer l'information, il doit aussi la concrétiser afin qu'elle devienne attrayante. Cette tâche est pratiquée par le conseiller qui la mène le plus honnêtement possible en tenant compte de l'intérêt de chaque enfant et aussi des contingences économiques de sa région ou du pays. Tout choix révèle une personnalité et il est impensable que celle du conseiller ne transparaisse pas à travers son travail. L'important n'est donc pas de calibrer l'information afin qu'elle nivelle les aspirations, mais plutôt de faire naître en chacun le désir d'être informé. Pour le conseiller, il doit éviter de faire coïncider trop exactement les réponses aux intérêts exprimés par les apprenants car il est l'acteur important à la mise œuvre des différents principes de l'éducation de qualité.

### **III- Contextualisation de l'orientation scolaire pour une éducation de qualité**

Selon Dubet, la solution pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes ne se résume pas dans un allongement généralisé des études. Une attitude plus constructive serait de réfléchir à la valeur des qualifications. Les conseillers d'orientation sont absents dans le système éducatif béninois. Il apparaît opportun de développer progressivement une véritable conception éducative de l'orientation pour rendre compétitive l'éducation au Bénin. En suivant davantage les élèves dans les collèges, en améliorant l'information des parents, des enseignants et des élèves pour que ceux-ci

fassent des choix d'études plus réfléchis et plus adaptés aux perspectives d'avenir, en organisant et en accompagnant les sorties de l'enseignement secondaire.

Ainsi, l'adaptation et la contextualisation des pratiques de l'orientation dans les collèges sont essentielles pour qu'elles puissent devenir effectives et efficaces. L'utilisation et le transfert des connaissances provenant de l'occident posent de nombreuses limites dans certains contextes culturels et notamment dans celui du Bénin. Nous voudrions ici proposer quelques pistes.

### **3-1. Importance d'une éducation de qualité**

L'éducation est un droit pour tous. Elle est également un facteur de réduction de la pauvreté et une condition majeure du développement durable. La principale finalité de l'école est de former des citoyens autonomes, compétents, responsables, culturellement enracinés et capables de s'insérer dans leur milieu, de participer au développement durable de la société et d'apprendre tout au long de leur vie (UNESCO, 2010). La qualité est au cœur de l'éducation. Elle influe sur ce que les élèves apprennent et sur la façon dont ils l'apprennent ainsi que sur les bénéfices qu'ils tirent de leur éducation. La recherche des moyens de faire en sorte que les élèves obtiennent des résultats d'apprentissage décent et acquièrent des valeurs et des compétences qui les aident à jouer un rôle positif dans leurs sociétés est une question qui figure à l'ordre du jour des politiques de presque tous les pays. Alors que beaucoup de gouvernements s'efforcent de développer l'éducation de base, ils doivent aussi relever le défi de faire en sorte que les élèves restent à l'école suffisamment longtemps pour acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour faire face à un monde en rapide mutation (Houessou, 2009). Investir dans l'éducation de qualité engendre un rendement à long terme pour la société dans son ensemble, tant du point de vue économique que social et culturel. Cela contribue à des revenus plus élevés tout au long de la vie et à un développement économique durable, tout en aidant les individus à faire des choix avisés dans leur vie. Investir dans l'éducation de qualité équivaut à investir dans une main-d'œuvre productive et stimulée, et dans des citoyens proactifs et pleins de ressources (Debrabandere, 2013). Cela équivaut également à investir dans la construction de sociétés démocratiques, pacifiques et inclusives. En résumé, l'éducation de qualité contribue à l'amélioration de la qualité de vie d'un individu et au développement de la société dans son ensemble. Dans le contexte béninois, la

nécessité de réformes pour une éducation de qualité doit amener le système à instituer le livret scolaire.

### **3-2. Instauration du livret scolaire**

Le livret scolaire fait partie des documents dont l'utilité n'est pas bien cernée par tous les acteurs du système éducatif. Ce document rend compte de toute la scolarité de l'élève depuis la maternelle jusqu'en classe de terminale. Ce livret doit porter les résultats scolaires, les conclusions des tests, les traits caractéristiques de la personnalité de l'enfant et de son évolution, et en fin d'études un certificat spécifiant les aptitudes décelées. La fiche ainsi remplie permet une connaissance plus complète et objective de l'élève à travers ses résultats scolaires, ses aptitudes et plus particulièrement ses faiblesses, ses efforts, ses échecs, et cela aide le conseil d'orientation à déterminer la filière et les études qu'il devrait suivre. Couvrant une longue période et les différents aspects du comportement de l'enfant, il constitue un moyen juste et efficace entre les mains du personnel chargé de l'orientation, mais il exige une participation continue de maîtres compétents, la collaboration des professeurs, de l'administration et de la famille.

Pour valoriser la mise en œuvre de ce dispositif et obtenir l'effet structurant qui manque tellement aujourd'hui, il est indispensable d'instaurer l'usage généralisé du livret scolaire individuel permettant à la fois :

- de conserver les traces du parcours exploratoire du jeune au cours de ses années au collège ;
- de mémoriser des données choisies, des références collectées au fil des démarches documentaires et des expériences vécues ;
- de fournir des éléments d'évaluation susceptibles d'être exploités dans une démarche de type "bilan de compétences" associée aux propositions d'orientation après la classe de troisième.

### **3-3. Implication de la communauté de base**

Les parents sont généralement moins impliqués dans la scolarité de leurs enfants, pour différentes raisons intellectuelles, économiques et sociales. Les politiques doivent veiller à ce que les établissements s'efforcent en priorité de nouer des liens avec les parents et les communautés et d'améliorer leurs stratégies de communication de façon à

renforcer leurs propres efforts par le soutien des parents. Cette stratégie consiste à nouer le dialogue avec les parents les moins impliqués ou à proposer à certains membres de la communauté d'apporter un soutien pédagogique aux élèves. Établir des liens avec les acteurs de la vie sociale, peut également contribuer à améliorer l'environnement pédagogique des établissements défavorisés et de leurs élèves. Les pratiques d'orientation ont beaucoup évolué sous d'autres cieux. Elles doivent donc évoluer dans le système éducatif béninois et se traduire en actions intégrées aux activités éducatives dans le cadre de la promotion de l'orientation scolaire. Il s'agit d'actions qui contribueront de façon pratique et technique à asseoir l'orientation scolaire au sein de la communauté des parents qui est pour la plupart non instruite et sous informée. Le Conseil National d'Orientation doit organiser au profit des élus locaux, des bureaux d'APE, et des parents des actions plus ponctuelles et ciblées d'information à travers les campagnes de présentation des différentes filières de l'enseignement et les différentes écoles. Cette séance d'information doit être organisée au niveau de chaque commune avec les élus locaux assistés des membres du bureau de l'association des parents d'élèves au cours de l'année scolaire. Pendant cette rencontre un comité local ou point focal de l'orientation scolaire sera mis sur pied dans chaque village sous l'égide du chef village. La mission essentielle de ce point focal est de vulgariser les informations sur l'orientation scolaire à la communauté de base. Le comité local expliquera les rôles des parents dans l'évolution scolaire et ceci à travers l'orientation. Le Conseil National d'Orientation peut mettre à la disposition du point focal des équipements et des formateurs qui interviendront dans les localités pour renforcer et affiner l'esprit des parents sur les attentes du monde de l'emploi.

### **3-4. Rôle de l'Etat**

L'école sans orientation est de plus en plus vécue comme un gâchis (Sagbo, 2009). L'Etat a le devoir d'insuffler un nouveau souffle au système éducatif béninois pour le placer dans le concert des écoles de qualité. Il doit élaborer un nouveau document pour favoriser la réalisation des principes d'une éducation de qualité.

Ce programme doit :

- consister à prendre des décrets d'application des lois existantes en matière d'orientation scolaire.
- faire élaborer des textes clairs pour régir et canaliser les pratiques en matière d'orientation scolaire et professionnelle. Ces textes définiront le cadre légal, la

place et le rôle de chaque acteur dans le processus d'orientation tout en abordant les critères de sélection et les voies de recours en cas de contestation.

- faciliter la coopération avec les parties concernées, le développement et la réglementation des services d'information et d'orientation tant publics que privés, afin d'apporter un soutien actualisé et fiable en ce qui concerne l'éducation, la formation continue et le développement professionnel, ainsi que les possibilités d'emploi aux niveaux national, régional et international.
- offrir en permanence des services d'information et d'orientation pour aider et soutenir tous les individus dans un contexte de carrières et de vies actives plus complexes et diversifiées, en veillant en particulier à promouvoir l'égalité des chances dans toutes ses dimensions et éviter toutes formes d'exclusion. Les services d'information et d'orientation devraient aider les apprenants à prendre des décisions en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, y compris les technologies mobiles, les réseaux sociaux et les plates-formes et outils multimédias.
- veiller à ce que les options générales soient de valeur équivalente, en améliorant la qualité de l'enseignement, en facilitant le passage de l'enseignement général à l'enseignement professionnel et en éliminant les impasses ; mieux informer et mieux conseiller les élèves et prendre des mesures ciblées pour éviter le redoublement.
- aider les établissements scolaires à améliorer leurs performances car plus les établissements accueillent une forte proportion d'élèves surtout dans les villages, et plus ils sont susceptibles de rencontrer des problèmes pouvant nuire aux performances des élèves, ce qui affecte les systèmes éducatifs dans leur ensemble. Les établissements peu performants manquent souvent de capacités ou de soutien interne pour améliorer leurs performances
- améliorer la qualité du corps enseignant dans ces établissements. La qualité de l'enseignement a un impact majeur sur les performances des élèves.
- assurer la formation des enseignants dans le domaine de la psychopédagogie de l'orientation scolaire et professionnelle. Ainsi l'Etat donnera aux professeurs toute leur place dans l'orientation. Car un investissement dans le développement régulier des capacités de l'éducateur est fondamental pour garantir la qualité de l'éducation.

- instaurer l'éducation à l'orientation pour aider les élèves à faire des choix judicieux.
- revoir les curricula en introduisant dans le tableau des disciplines à enseigner le cours de l'orientation scolaire. Les programmes scolaires doivent promouvoir une culture axée sur des exigences élevées et la réussite scolaire.
- créer et définir la fonction de conseil en orientation.
- recruter dans les cours primaires des psychologues scolaires et aux cours secondaires des conseillers d'orientation pour assurer la relation d'aide à l'exploration et au processus de prise de décision, d'analyse du potentiel de l'élève au regard de ses valeurs et de ses intérêts.
- constituer progressivement de batteries de tests adaptées aux programmes scolaires et au contexte culturel béninois et étalonnées sur la population scolaire béninoise comme : les tests de niveau scolaire, de connaissance de soi, d'aptitudes, de personnalité (les tests de Rorschach, le test de la patte-Noire), du développement intellectuel (les tests verbaux, les tests de performance, de Borel-Maisonny), du développement moteur dans leur diversité, etc. Ces tests permettent de cerner l'apprenant, de le situer par rapport à une population de son âge.
- mettre à la disposition des apprenants des outils d'information et d'orientation. Le droit au conseil en orientation et à l'information faisant partie du droit à l'éducation, divers textes de la république dont la loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003.
- veiller au bon déroulement du calendrier scolaire et une exécution optimale des programmes d'enseignement pour un meilleur suivi des apprenants et pour la validité des différents tests.
- instaurer l'initiation à la production, ainsi que l'expertise des ateliers au sein des collèges pour détecter des talents sur les plans musical, artistique, culturel et technique.

L'État doit être en mesure d'indiquer les grandes tendances de l'évolution quantitative des emplois par famille de métiers, par niveau de formation. Il doit faire connaître ces tendances aux citoyens par une communication appropriée, tout en veillant à ce que chaque jeune dispose des informations élémentaires et que les familles soient mises sur un pied d'égalité face à cette information. L'Etat doit nouer un partenariat entre l'école secondaire et l'institution qui est en charge de la formation initiale, soit l'institut

de psychologie et des sciences d'éducation ou l'école normale supérieure, pour permettre aux deux parties d'en tirer profit. D'abord, en développant une recherche-action avec l'établissement scolaire, l'université a la possibilité de développer des approches concrètes, près de la réalité. Ensuite ces institutions peuvent concevoir des batteries de tests pour mieux déceler les habiletés des apprenants en tenant compte des réalités de l'école béninoise. Enfin offrir des formations initiales pertinentes aux formateurs.

### **3-5. Contribution des médias et des ONG**

Manifestement, l'insuffisance de l'information est une cause majeure de dysfonctionnement de l'orientation. Il nous paraît indispensable de faire un gros effort sur l'information des apprenants, mais aussi, à l'intention du personnel qui est en rapport avec eux, qui peut être un relais. L'orientation y gagnera en efficacité.

Face à l'évolution de la société et à la transformation du monde du travail avec le développement technologique vertigineux des micro-processeurs et de l'Internet, la pratique d'orientation doit évoluer. Les TIC sont des outils au service de l'action pédagogique. Elles permettent aux élèves d'apprendre, de comprendre, de partager, d'interagir, de communiquer, d'échanger, de collaborer, etc. Le monde est à l'ère de la communication intensive. Depuis l'avènement des TIC en appui à l'enseignement et aux apprentissages, la bonne utilisation d'internet et des multimédias s'impose aux enseignants et aux apprenants (Houedenou, 2009). Un bon accompagnement des apprenants doit aussi passer par l'implication des médias et des Organisations Non Gouvernementales dans le domaine de l'éducation et de l'orientation. Pour tout acteur de l'orientation, l'information revêt une importance capitale.

Tous les organes de l'information à savoir : presse écrite, presse audio-visuelle et l'internet doivent être mis à contribution pour permettre aux différents acteurs du système éducatif d'avoir des informations fiables et à temps grâce à divers portails internes. Un instrument de transmission d'information peut être la radio. On peut concevoir des émissions périodiques d'information. D'abord l'information doit porter sur la procédure d'orientation, qui est méconnue par la plupart des acteurs éducatifs. Elle doit surtout porter sur les établissements de formation, pour que l'élève sache le plus précisément possible la nature du diplôme préparé et les possibilités qu'il offre, il faut décrire les savoir-faire que donnent ces diplômes. Le contenu de la formation doit aussi être expliqué : les matières enseignées et leur importance relative. Enfin, dans la mesure

du possible, il faut que l'élève sache quel parti il pourra tirer de ses études : les débouchés l'information doit être qualitative et si possible quantitative. Si on met en place une information par la radio, elle devra être coordonnée (sujets à traiter) par la direction de l'orientation, suivie par un conseiller responsable, mais les interventions seront diversifiées : conseillers, représentants des écoles, représentants de professions (pour l'information sur les métiers), interviews d'anciens élèves et étudiants, et de professionnels etc. Pour une orientation efficiente les médias joueront un rôle déterminant à travers les émissions interactives et des documentaires. Ils peuvent informer la population sur les différentes structures dont les activités concourent à la production de l'information sur le marché de l'emploi, faire connaître le répertoire national des métiers et des professions et les écoles de formation.

Les Organisations Non Gouvernementales pourront aider pour les sensibilisations du public scolaire sur l'orientation scolaire à travers les forums, les salons, les conférences-débats, les animations et des causeries. Elles peuvent aussi grâce aux appuis des partenaires internationaux réaliser des plaquettes pour mieux informer les acteurs. En réalité, on peut commencer modestement par une information résumée, ne donnant que l'essentiel et couvrant progressivement les différents champs de formation : des fiches de deux à quatre pages pour chaque école, plus une fiche par section d'enseignement de secondaire ; une fiche sur la procédure et des feuilles "débouchés" qui schématisent les différents choix d'orientation possible. L'information serait affinée progressivement. Ainsi on peut toucher la sensibilité des différents responsables du système éducatif béninois afin de rendre opérationnels les organes en charge de l'orientation définis par les actes administratifs.

Nombreuses sont les suggestions que nous venons de formuler sous une forme identique à un plaidoyer pour l'orientation scolaire aux plans administratif et pédagogique. Si elles sont prises en compte, cette dimension de l'éducation nationale au Bénin présentera assurément une visibilité évidente et participera au combat quotidien de l'éducation de qualité qui dépasse pour les pays africains, la recherche du simple recule de l'ignorance, de l'échec, mais surtout le recul de la pauvreté. Mais il faut reconnaître que la plupart de nos suggestions relèvent de sentiers déjà battus et de propositions éloquemment formulées dans le passé par les structures, les cercles de réflexions et les cadres nationaux qui se sont intéressés à la question. Malgré tout ce riche passé, l'orientation scolaire demeure invisible au Bénin, c'est sans nul doute parce que la

volonté politique a vraisemblablement déserté le forum. L'orientation scolaire se voit encore reléguée en arrière-plan dans un Etat en voie de développement comme le Bénin. L'absence d'orientation amène à la perte de même que la mauvaise orientation tue la bonne ambition.

## CONCLUSION

## CONCLUSION

La fonction de l'école ne peut en aucune façon être réduite à la seule instruction. L'école doit tout en assurant l'instruction de la population scolaire, gérer des flux d'élèves afin de les mettre en correspondance avec les besoins économiques. La qualité de l'éducation est sans aucun doute l'un des sujets d'intérêt clés pour la société à cause de son impact sur toutes les dimensions de la vie d'une personne et aussi sur la vie d'une communauté dans son ensemble. Elle concerne donc tous les membres de la société et il est essentiel que chacun d'entre nous joue un rôle pour contribuer à cette qualité. La question de l'éducation de qualité dans les collèges a été la principale préoccupation dans notre travail. L'orientation est à comprendre dans son indissociabilité de l'acte éducatif : il n'y a pas d'orientation sans éducation, ni d'éducation sans orientation.

Les recherches menées sur la pratique de l'orientation des apprenants dans les collèges d'enseignement général révèlent que les collèges ne disposent pas de mécanismes légaux et appropriés pour apprécier les capacités des apprenants afin de les orienter comme cela se doit et faire du système celui de qualité. Il a aussi permis de faire le constat d'une absence de synergie dans l'intervention des différents acteurs pour l'orientation des apprenants. Tout se passe comme si les élèves sont des sujets qui n'ont pas droit de regard sur leur propre devenir scolaire. Il n'y a pas d'entretien individuel alors que l'orientation est un choix personnel. Dans leur orientation, les apprenants et les autorités des collèges ne font pas recours à des conseillers en orientation. Par contre, l'entourage familial joue un rôle prépondérant dans le choix opéré par les apprenants. L'orientation scolaire est pratiquement inexistante dans le système éducatif béninois.

L'orientation scolaire est une question épineuse qui a préoccupé et qui préoccupe tous les responsables de l'éducation. L'absence d'un système d'orientation conséquente entraîne la déperdition d'effectifs scolaires et constitue ainsi un frein tant au développement de l'homme qu'à l'efficacité du système scolaire institutionnel et partant, à l'évolution de la société.

Dans la complexité accrue de l'enseignement et de la vie économique, l'orientation apparaît donc comme une fonction nouvelle, un élément de coordination entre le système éducatif, les familles et l'économie pour plus d'efficacité et de justice. L'orientation scolaire est la pièce maîtresse du système éducatif. L'absence d'une structure d'orientation scolaire n'est plus totalement ignorée des couches averties de notre pays. Les conséquences permettent aujourd'hui, d'émettre en termes précis des jugements

de valeur sur le système éducatif. Elles amènent tout un chacun et particulièrement les responsables de l'enseignement, de l'éducation et des conseillers en orientation à prendre conscience de l'inefficacité du système scolaire et de la nécessité de rechercher la mise en place d'un système efficient fondé sur l'orientation scolaire.

L'orientation se construit tout au long de la scolarité de l'élève, grâce à un dialogue régulier entre les élèves, les parents, les enseignants, les conseillers d'éducation, la direction des établissements et les psychologues. A chaque étape, l'enfant scolarisé se voit assigner une carrière scolaire en fonction de ses résultats et des capacités locales d'accueil, par des conseils successifs qui l'orientent vers telle ou telle filière ou section. L'orientation scolaire et professionnelle est donc un maillon du système éducatif ayant pour vocation d'assurer un fonctionnement harmonieux des processus de formation des ressources humaines en harmonie avec les prévisions économiques. Par conséquent, elle doit diriger les élèves vers les séries et les types de formation qui correspondent le mieux à leurs aptitudes et à leur personnalité compte tenu des impératifs du développement économique. Elle doit participer à une adoption permanente des élèves à la vie scolaire.

La politique d'information et d'orientation permettra à chaque apprenant de s'orienter vers une profession ou vers un métier en tenant compte de ses aptitudes et capacités afin de se garantir des chances du succès pour contribuer pleinement au développement économique du Bénin. Parler de l'éducation de qualité et de l'orientation scolaire, c'est faire systématiquement des prévisions en matière de moyens d'éducation (mise en place d'infrastructure, formation des enseignants, matériel pédagogique etc.), c'est aussi faire de provisions en matière de main-d'œuvre. Le problème de l'orientation scolaire peut se poser en termes de choix politique. C'est seulement lorsque l'école s'ouvrira à la vie que l'orientation prendra sa vraie dimension ; il ne s'agit plus d'orienter mais de faire découvrir.

L'école doit de plus en plus prendre conscience de la complexité des facteurs qui affectent son efficacité au plan interne. L'orientation scolaire est l'un des facteurs les plus pernicious qui inhibent visiblement les efforts de l'institution à faire réussir les élèves dans les études. Il va donc falloir que l'école apprenne à se renvoyer sa propre image pour repérer à temps et bouter hors d'elle les différentes causes d'échec provenant de son propre fonctionnement.

Eu égard à la complexité de ce thème, nous tenons à dire que notre analyse n'est pas une fin en soi. C'est un problème digne de réflexion et qui mérite d'être cerné de près

par chaque acteur de l'éducation en vue de réduire son impact sur la vie scolaire qui implique un changement de mentalité.

Au-delà des enjeux évoqués, nous voudrions rappeler que ces perspectives ne pourront prendre sens qu'à travers une volonté forte des pouvoirs publics de mettre en place une politique efficace permettant aux populations de disposer des savoir-faire indispensables à la transformation de leur milieu par la promotion d'emplois orientés vers les besoins réels des apprenants. Les familles, les élèves restent victimes d'un système complexe les obligeant à élaborer des stratégies précaires et fondées sur de nombreuses incertitudes quant aux choix d'orientation réalisés. Cette volonté politique de changement semble nécessaire voire incontournable pour atteindre finalement cet idéal de la démocratisation de l'éducation. Pour que les gouvernements assument leur responsabilité ultime en tant que garants du droit à une éducation de qualité, il est indispensable d'assurer la vaste participation et l'engagement de tous les acteurs concernés.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADOMOU, P, C. (2007). L'orientation professionnelle après le BAC. Cotonou : Star éditions.
- BLANCHARD, S. et SONTAG, J-C (2004). Histoire de l'orientation professionnelle et scolaire en France. Paris : L'Harmattan,
- BOKO, G. (2003). La langue française à l'école africaine, ombre ou lumière ? Belgique : Ed INAS.
- BOMBA,et al. (2010). Orientation scolaire et accès à la marche du travail : cas de Yaoundé. Paris. L'Harmattan.
- BOMDA, J. (2008). Orientation-conseil scolaire, universitaire et professionnelle au Cameroun : L'urgence d'une remédiation. Paris. L'Harmattan.
- CAROFF, A. (1987). L'organisation de l'orientation des jeunes en France. Issy-les-Moulineaux. EAP
- CHAMPY, P. et al. (2005). Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation. Paris, Retz. P.U.F.
- COUTURE, M. (2010). Normes bibliographiques : Adaptation française des normes de l'APA (selon la 6<sup>e</sup> édition du Publication Manual).
- DEBRABANDERE, A. (2013). Document politique une éducation de qualité.Novembre 2013.
- DANVERS, F.et al (2009). Orientation et Mondialisation, Dijon. P.U.F
- DANVERS, F. (1988). Pour une histoire de l'orientation professionnelle. Histoire de l'éducation. Dijon. P.U.F
- DANVERS, F. (2006). Modèles, concepts et pratiques en orientation des adultes. Issy-les-Moulineaux.EAP
- DANVERS, F. (2007). Quelques paradigmes fondamentaux de l'orientation dans la vie. Issy-les-Moulineaux.EAP
- DEBESSE, M. (1997), L'adolescence, Q.S.J. PUF. Paris.
- De KETELE, J.M. (1986). L'évaluation : approche descriptive ou prescriptive ? Paris-Bruxelles.Ed De Boeck
- De LANDSHEERE, G. (1994). Le pilotage des systèmes d'éducation. Bruxelles : De Boeck Université.

- DURU-BELLAT, M. (2002). Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes. Paris, PUF.
- DURU-BELLAT, M. (2006). L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie. Paris, Seuil.
- DURU-BELLAT M, (2012), L'orientation dans le système éducatif français, au collège et au lycée. Paris, Seuil.
- DURU-BELLAT, M. et MINGAT, A. (1988). De l'orientation en fin de cinquième au fonctionnement du collège : progression, notation, orientation. Dijon : Cahier de l'I.R.E.D.U..
- Friedman, G. (1950). Où va le travail humain ? Paris : Gallimard.
- GOHIER, C. (1997). Du glissement de la macro à la microanalyse. Ste-Foy. Université de LAVAL
- GUICHARD, J. & HUTEAU, M. (2005). L'orientation scolaire et professionnelle. Paris, Dunod.
- HOUEDENOU, F. (2009). L'art de se réaliser, Star éditions. Cotonou.
- HOUSSOU, N. (2009). Impact des subventions compensatrices des droits d'inscription sur la qualité de l'éducation dans l'enseignement primaire publique au BENIN. Cotonou : IREEP.
- KOUKOU, M. (2005). Bien choisir vos études supérieures, et réussir votre insertion professionnelle. 3<sup>ème</sup> édition Cotonou, centre MYPEC-BENIN.
- LEGRAND, L. (1988). Les politiques de l'éducation. Paris. UF. 1988. Collection « que sais-je ? ». Numéro 2396.
- LEON, A. (1957). Psychopédagogie de l'orientation professionnelle. Paris : PUF.
- LEON, A. (1988). Note sur l'histoire de l'orientation professionnelle en France. Paris : PUF
- MONGEAU, P. (2008). Réaliser son mémoire ou sa thèse. Presses de l'Université du Québec.
- NAVILLE, P. (1972). Théorie de l'orientation professionnelle ; Paris : Gallimard.
- OBAJTEK, S. (2007). L'approche éducative en orientation à l'Université en France évolutions politiques, idéologiques et pédagogiques. Paris : Gallimard.
- OBAJTEK, S. (2014). L'orientation active à l'université : mystification pédagogique ou travail éducatif ? : acteurs, représentations, pratiques. Paris : Gallimard.
- POROT, M. (1975). L'enfant et les relations familiales, Paris : PUF.

- PUGIN, V. (2008). L'orientation scolaire et professionnelle. Paris : PUF.
- REUCHLIN, M. (1978, 2e éd.). L'orientation scolaire et professionnelle. Paris : PUF.
- SALAMI, N.D. (1996). Pour une orientation scolaire et professionnelle plus dynamique et plus efficiente. Porto-Novo : INFRE.
- SCHLANGER, J. (1997). La vocation. Paris : Seuil.
- SILLAMY, N. (1999). Dictionnaire de psychologie, paris : Larousse.
- SINIOR, G. (1950). L'orientation professionnelle. Vendôme. PUF.
- SOVET, L. (2013). Démocratisation de l'éducation en Afrique Noire francophone : Quelle place pour l'orientation scolaire et professionnelle ? Paris : C R T D,.
- VOGUE, A. (1973). L'orientation, Paris. Ed Colin.

### **Memoires**

- AKOUEGNINO, R. (2010). L'orientation scolaire, universitaire et professionnelle au Bénin : enjeux et implications.
- AKUEGNIHO, F.V. (2010), Le rendement scolaire des enfants : effets de l'implication de la cellule familiale dans les communes d'Abomey-Calavi et de Cotonou.
- ASKA, K. (1996). Vœux et pratiques d'orientation l'exemple de l'orientation en fin de troisième en Côte d'Ivoire.
- ATIAHLA, A. et ALOTCHO, K. (2013). Les difficultés liées à l'orientation en milieu scolaire : Cas du lycée technique Coulibaly et du cours secondaire Notre Dame des Apôtres.
- BABA-MOUSSA, A. (2003), Système éducatif ou contexte d'action éducative. Quelle organisation de l'éducation pour répondre aux exigences du développement ? (Le cas du Bénin).
- BATIEMA, T. (1987). Le problème du choix de série dans l'enseignement moyen général.
- BOUKARI, Z. (2014). Modèle éducatif et système d'orientation au Bénin : contribution à la systématisation des centres d'information et d'orientation dans les établissements scolaires et universitaires.
- BOUSSENA, M. et ZAHI, C. (2003). L'Impact de la pratique d'orientation scolaire et professionnelle sur la motivation et la réussite des jeunes.

- COQBLIN, A. (1988). Propositions pour une relance de l'orientation scolaire et professionnelle, Mali
- COULIDIATI-KIELEM, J. (2006). Les facteurs déterminants de l'efficacité pédagogique des établissements secondaires : une analyse critique de l'échec scolaire au Burkina - Faso.
- DAKPO, A. et al. (2011). L'orientation à l'université : politiques pratiques et effets sur la dynamique académique dans les universités publiques du Bénin.
- DOSSOU KOBA, C (1985). Problématique de l'orientation scolaire en république populaire du Bénin.
- EDUSATHE (2009). Une orientation scolaire a-t-elle un sens ? Juin (2009).
- FARAJ, K. et al (2013). La vocation est-elle un concept porteur pour la fonction RH ?
- GOUDJETANDJI, J. (2010). Le harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement secondaire comme l'une des causes de l'échec scolaire des élèves filles : cas de quelques collèges de Porto- Novo.
- HOUESSO, P. et al. (2011). Insertion professionnelle des personnes handicapées mentales à Cotonou
- QUENUM, E. (2009). Problématique de l'introduction de l'orientation scolaire à l'enseignement primaire au Bénin.
- SAGBO, I. F (2009). Pour une approche éducative de l'orientation scolaire à l'enseignement secondaire général, ENS Porto-Novo.

#### **Autres documents**

- CONFEMEN (2009). Enseignement secondaire et perspectives
- CONFEMEN (2010). La qualité de l'éducation un enjeu pour tous constats et perspectives
- ESQUIEU, P. (2008). L'orientation. Éducation & formations n° 77.
- ESQUIEU, P. (2012). Conditions de scolarisation et facteurs de réussite scolaire. Éducation & formations n° 82.
- INSAE (2010). Les entreprises éducatives au Bénin, (juin, 2010).
- OCDE, (2012). Équité et qualité dans l'éducation - Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés.

- PASEC (2014). Performances du système éducatif béninois compétences et facteurs de réussite au primaire.
- REPUBLIQUE DU BENIN (2004). Plan d'actions national du Bénin pour la mise en œuvre du programme éducation pour tous
- REPUBLIQUE DU BENIN (2003). Loi n° 2003- 17 du 11 novembre 2003, portant orientation de l'éducation nationale en République de Bénin.
- REPUBLIQUE DU BENIN (2006). Plan décennal de développement du secteur de l'éducation 2006-2015.
- REPUBLIQUE DU BENIN. (2009). Arrêté N°519 du 17 novembre 2009, portant création du centre de métiers de covè.
- REPUBLIQUE DU BENIN (2016). Arrêté n°148 du 31/03/2016 portant fixation des droits d'écolage dans les établissements publics d'enseignement technique et de la formation professionnelle.
- REPUBLIQUE DU BENIN. (1978). Décret n° 78-356 du 30/12/1978 portant limite et dénomination des circonscriptions administratives.
- REPUBLIQUE DU BENIN. (2013). Plan décennal de développement du secteur de l'éducation actualisé, phase 3/ 2013-2015.
- REPUBLIQUE DU BENIN. (1999). Loi n° 97-028 du 15/01/1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin.
- REPUBLIQUE DU BENIN (1999). Loi n° 97-029 du 15/01/1999 portant organisation des communes en République du Bénin.
- ROCARE-BENIN (2008). Le métier d'enseignant communautaire : profil de l'éducateur et impact sur le système éducatif béninois
- ROCARE-BENIN (2003). Qualité de l'éducation de base au Bénin : une bibliographie annotée de 1992-2002.
- UNICEF (2002). Une éducation de qualité pour tous : du point de vue d'une fille.
- UNESCO (1970). Rapport sur la place et le rôle de l'orientation et du conseil dans l'éducation permanente. Bratislava, 30 novembre 1970
- UNESCO (2005). Éducation pour tous, l'exigence de qualité.
- UNESCO (2011). La question enseignante au Bénin : Un diagnostic holistique pour la construction d'une politique enseignante consensuelle, soutenable et durable (mars 2011).
- UNESCO (2014). Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous.

- UNESCO (2013). Des politiques de formation technique et professionnelle au Bénin.
- UNESCO (2014). Rapport d'état du système éducatif béninois, Pour une revitalisation de la politique éducative dans le cadre du programme décennal de développement du secteur de l'éducation.
- UNESCO (2015). Recommandation concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).
- UNICEF (2015). Vers la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous.

**ANNEXES**

### Questionnaire adressé aux parents des apprenants

Dans le cadre de notre recherche sur politique et pratique de l'orientation dans les CEG, nous vous proposons ce questionnaire. Nous vous prions de bien vouloir apporter vos précieuses contributions à cette étude en répondant à nos questions. Nous vous remercions d'avance surtout pour la sincérité de vos réponses.

---

---

Statut : Père  Mère  Tuteur / Tutrice

#### Niveau d'instruction :

1- Avez – vous entendu parler de l'orientation scolaire et professionnelle ?

OUI  NON

2- Comment définissez-vous l'orientation scolaire ?

R.....  
.....

Comment votre enfant s'est- il orienté vers le collège d'enseignement général ?

Il a été classé

Il n'est pas admis au test d'entrée du lycée technique

Il n'a pas l'âge d'entrée aux lycées techniques

Il n'y a pas d'autres possibilités

Autres (à préciser) .....  
.....

3- Avez-vous joué un rôle dans le choix de série de votre enfant ?

OUI  NON

4- Avez-vous des connaissances ou des informations sur les séries possibles que votre enfant peut choisir au collège d'enseignement général ?

OUI  NON

5- Qui vous aide dans le choix de série de vos enfants ?

R.....  
.....

6- La manière d'orienter des apprenants dans les collèges garantissent-elles une réussite à nos enfants ?

R.....

.....

7- Que proposez-vous pour un choix judicieux de série de votre enfant ?

R.....

.....

### Questionnaire adressé aux apprenants

Dans le cadre de notre recherche sur politique et pratique de l'orientation dans les CEG, nous vous proposons ce questionnaire. Nous vous prions de bien vouloir apporter vos précieuses contributions à cette étude en répondant à nos questions. Nous vous remercions d'avance surtout pour la sincérité de vos réponses.

---

---

C E G: .....

Classe : .....

1- Que savez-vous de l'orientation scolaire ?

R.....

.....  
.....

2- Pensez-vous que l'orientation scolaire est importante à chaque élève ?

OUI  NON

Pourquoi ?

.....  
.....

3- Qui vous a orienté vers votre filière ou série d'étude ?

Services d'orientation

Administration scolaire

Professeur principal

parents

Aînés

Amis

Autres (à préciser) .....

4- Avez-vous dans le collège une structure ou service qui s'occupe de l'orientation des apprenants ?

OUI  NON

5- Votre collège vous organise-t-il des séances d'information sur les séries, sur les filières ou sur les métiers ?

OUI  NON

6- Vos professeurs vous renseignent-ils sur les séries ou sur les métiers pendant les cours ?

OUI  NON

7- Qui vous aide ou vous informe dans le choix des séries ?

Services d'orientation  Administration scolaire   
Professeur principal  parents   
Aînés  Amis   
Autres (à préciser) .....

8 -Avez-vous eu à demander un changement de série une fois ?

OUI  NON

Pourquoi ?

.....  
.....

9 - Que suggérez-vous pour un choix judicieux d'une série d'étude chez les apprenants ?

.....  
.....

### Questionnaire adressé aux autorités des collèges

Dans le cadre de notre recherche sur politique et pratique de l'orientation dans les CEG, nous vous proposons ce questionnaire. Nous vous prions de bien vouloir apporter vos précieuses contributions à cette étude en répondant à nos questions. Nous vous remercions d'avance surtout pour la sincérité de vos réponses.

---

---

1- Qu'entendez-vous par orientation scolaire ?

R.....  
.....

Quelle est l'importance de l'orientation scolaire pour les apprenants ?

R .....  
.....

2- Avez-vous une structure ou un service ou un organe qui s'occupe de l'orientation des apprenants dans votre collège ?

OUI  NON

Si oui ? Quelle est la composition de cette structure ?

R .....  
.....

3- Quels sont les acteurs qui interviennent dans le choix de série de vos apprenants ? Et quel est le rôle de chacun d'eux ?

.....  
.....

4- A quels niveaux (classes) les apprenants sont-ils orientés vers les différentes séries ? Et à quel moment ?

R .....  
.....

5- Organisez-vous à l'intention de vos apprenants :

- Des séances d'informations sur les différentes séries ? Oui  Non
- Des séances d'élaboration des projets de vue ? Oui  Non

- Test de personnalité ? Oui  Non
  - Test d'évaluation des capacités intellectuelles et physiques ? Oui  Non
  - Autres (à préciser) .....
- 6- Au cours des situations d'apprentissage, les enseignants abordent-ils avec les apprenants les questions liées à l'orientation scolaire et professionnelle ?  
OUI  NON   
Pourquoi.....  
.....
- 7- Organisez-vous au profit de vos enseignants des formations ou des séances d'informations sur les orientations scolaires  
.....  
.....
- 8- Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées dans l'orientation de vos apprenants ?  
R .....
- 9- Sollicitez- vous les services d'un psychopédagogue ou d'un conseiller en orientation pour orienter les apprenants ?  
R .....
- 10- Quelles sont les démarches administratives pour un apprenant qui désire changer une série ?  
R .....
- 11- Y a-t-il d'autres dispositions pratiques pour les apprenants exclus en fin d'année pour insuffisances de travail ?  
R .....
- 12- Que suggérez-vous pour un choix judicieux de série de vos apprenants ?  
R .....

## TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	iii
LISTES DES TABLEAUX .....	vi
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE.....	5
I- Problématique et questions de recherche.....	5
1-1. Problématique.....	5
1-2. Questions de recherche .....	7
II- Objectifs et hypothèses de recherche.....	7
2-1. Objectifs de recherche .....	7
2-2. Hypothèses de recherche .....	8
III- Education béninoise et système d'orientation .....	8
3-1. Structure du système éducatif au Bénin.....	9
3-1-1. Formation des enseignants.....	10
3-1-2. Enseignement secondaire général.....	11
3-2. Orientation scolaire et professionnelle .....	13
3-2-1. En Afrique francophone .....	14
3-2-2. Politique de l'orientation au Bénin .....	15
3-2-2-1. Période coloniale .....	15
3-2-2-2. Période d'après d'indépendance .....	16
3-2-2-3. Période révolutionnaire.....	17
3-2-2-4. Période démocratique .....	18
CHAPITRE II : CADRE EMPIRIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE .....	19
I- Cadre empirique.....	19
1.1. Etat du système éducatif béninois.....	19
1.2 . Quelques approches de l'orientation.....	21
1.2.1 Orientation directive .....	21
1.2.2 Approche de l'Activation du Développement Vocationnel et Personnel .....	21
1.2.3 Approche éducative de l'orientation.....	23
1.2.4 Orientation informative .....	24
1.3. Pratique de l'orientation au Bénin .....	25

II - De l'éducation de qualité à l'orientation scolaire .....	26
2-1. A propos de l'éducation de qualité .....	27
2-1-1. Approche de définition .....	27
2-1-2. Principes d'une éducation de qualité .....	29
2-2. Orientation .....	31
2-2-1. Approche de définition .....	31
2-2-2. Orientation scolaire.....	34
2-2-3. Orientation professionnelle.....	35
III - METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	37
3-1. Cadre géographique de l'étude .....	37
3.1.1. Commune d'Adjarra .....	37
3.1.2. Situation géographique des collèges de la commune .....	38
3-2. Démarche méthodologique.....	39
3.2.1. Techniques et instruments de recherche .....	39
3.2.1.1. Observation.....	39
3.2.1.2. Questionnaire de recherche.....	40
3.2.1.3. Echantillon.....	40
3.2.2. Déroulement de l'enquête.....	41
3.2.3. Traitement des données .....	41
3-3. Difficultés rencontrées.....	41
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES .....	42
I- Présentation et analyse des données des apprenants.....	42
1-1. Perception des apprenants de l'orientation .....	42
1-1-1. Approche définitionnelle de l'orientation selon les apprenants Tableau no1 : Répartition des apprenants selon l'approche de définition .....	42
1-1-2. Utilité de l'orientation scolaire .....	43
1-2. Pratique de l'orientation dans les collèges.....	43
1-2-1. Choix des séries au collège.....	43
1-2-2. Existence de structures de l'orientation .....	44
1-3. Difficultés des apprenants dans le choix des séries d'étude .....	45
1-3-1. Sources d'informations pour le choix des séries.....	45
1-3-2. Changements de séries.....	46
II- Présentation et analyse des données des parents des apprenants.....	46
2-1. Perception des parents de l'orientation scolaire.....	46

2-1-1.	Sens de l'orientation selon les parents.....	47
2-1-2.	Appréciation des parents.....	47
2-2.	Implication des parents dans le choix des séries.....	48
2-2-1.	Choix de l'enseignement général.....	48
2-2-2.	Choix des séries .....	48
2-3.	Difficultés des parents .....	49
2-3-1.	Connaissance des séries .....	49
2-3-2.	Sources d'information des parents.....	49
III-	Présentation et analyse des données des autorités .....	50
3-1.	Pratique de l'orientation .....	50
3-2.	Politique d'information sur les filières .....	50
3-3.	Pratique de l'orientation des apprenants dans les collèges .....	51
<b>CHAPITRE IV : PERSPECTIVES POUR UNE APPROCHE EFFICIENTE DE L'ORIENTATION SCOLAIRE.....</b>		<b>53</b>
I-	Textes institutionnels sur l'orientation scolaire au Bénin.....	53
1-1.	Anciennes dispositions législatives sur l'orientation scolaire .....	53
1-2.	Nouvelles dispositions en matière d'orientation scolaire .....	56
1-3.	Fonctionnement du Conseil d'Orientation Scolaire (COS) .....	57
II-	Rôles des acteurs du système éducatif en matière de l'orientation .....	58
2-1.	Apprenant .....	58
2-2.	Milieu familial .....	60
2-3.	Milieu social .....	61
2-4.	Enseignants.....	62
2-5.	Conseiller d'orientation .....	64
III-	Contextualisation de l'orientation scolaire pour une éducation de qualité .....	65
3-1.	Importance d'une éducation de qualité.....	66
3-2.	Instauration du livret scolaire .....	67
3-3.	Implication de la communauté de base.....	67
3-4.	Rôle de l'Etat .....	68
3-5.	Contribution des médias et des ONG .....	71
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>73</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>		<b>76</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>ix</b>